

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 107 (2004)

Rubrik: La Question jurassienne en mouvements : 16e colloque du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

16^e Colloque du Cercle d'études historiques
de la Société jurassienne d'Emulation
sous la direction de Claude Hauser

Dr Pierre Philippe

La Question jurassienne en mouvements

Actes du Colloque tenu au
Musée jurassien d'art et d'histoire, à Delémont
le 23 octobre 2004

Société jurassienne d'Emulation

16^e Colloque du Cercle d'études historiques
de la Société jurassienne d'émulation
sous la direction de Claude Hauser

La Question jurassienne en mouvements

Actes du Colloque tenu au
Musée jurassien d'art et d'histoire, à Delémont
le 23 octobre 2004

Société jurassienne d'émulation

Allocution du président du Conseil de fondation du MJAH

D^r Pierre Philippe

Il n'est pas indifférent que ce colloque se passe dans notre musée, dans votre musée. En effet nous présentons, jusqu'au 14 novembre l'exposition «Jura, éclats d'identités», qui relate à sa façon le sujet que vous allez traiter aujourd'hui. A sa façon, c'est-à-dire d'une certaine manière, tout comme les problèmes que vous avez choisis pour cette journée. Tant le sujet est vaste et le matériel abondant et non encore totalement exploité. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'acteur principal de ce colloque n'est autre que l'un des concepteurs, avec Nathalie Fleury, de l'exposition en question.

Que ce musée abrite ce colloque est également un signe de l'histoire, quand on sait que dans l'idée de reconstituer l'identité jurassienne Xavier Stockmar avait prévu non seulement la création de la Société jurassienne d'Emulation, dont vous êtes une aile active, mais également la création d'un musée jurassien. Il n'en aura pas vu la mise sur pied, qu'il prévoyait à Porrentruy, et que cet autre ajoulot, Arthur Daucourt, a fondé en 1909 à Delémont. Vous êtes donc, ici bien chez vous, dans vos meubles. Prenez-y du plaisir.

Il faut dire – et il faudra un jour l'écrire, à moins que je sois mal informé – il faut dire que le développement moderne de la Question jurassienne a été à l'origine d'une prolifération d'études historiques par de nombreux jeunes historiens jurassiens. C'est surtout l'école fribourgeoise, à la suite du professeur Ruffieux, qui les a formés. Ce qui se constate aujourd'hui encore.

L'histoire que vous maîtrisez est une science difficile et en pleine évolution. Votre mérite n'en est que plus grand. Elle est le discours sur le passé, en sachant que le passé n'est plus. Qu'il nous laisse des traces qu'il faut récolter, publier voire interpréter. Dans la Question jurassienne la difficulté à surmonter est de s'astreindre à un travail d'entomologiste avec un sujet qui grouille encore de mémoire vive. Mémoire vive, un pléonisme dans la mesure où la mémoire, est précisément ce qui vit en nous du passé et nous propulse dans le présent. Le philosophe Georges Haldas insiste sur la distinction à faire entre la mémoire et le souvenir. L'historien, pour sa part, a pour objet le souvenir qui aide à créer le discours sur le passé. Je pense notamment aux collections de petits

cailloux, morceaux de charbon et pollens divers avec lesquels les archéologues nous ont décrit la vie dans l'abri sous-roche mésolithique des Grippons.

Depuis Auguste Quiquerez, dont l'âme rôde souvent dans ce bâtiment, lui qui a créé avant la lettre le premier musée jurassien au château de Soyhières, la méthodologie des historiens a bien évolué. Il avait le génie et la foi avec peu de moyens. Et quand il ne savait pas, il inventait. Puissiez-vous tout de même rendre hommage à son travail de pionnier en nous donnant le plaisir de vous entendre.

D^r Pierre Philippe, domicilié à Delémont, est depuis 16 ans le président du Conseil de fondation du Musée jurassien d'art et d'histoire. Médecin pédiatre à la retraite, il a occupé des responsabilités hospitalières.

Introduction

Claude Hauser

Encore la Question jurassienne? De prime abord, le sujet peut paraître connu, déjà largement traité par les disciples de Clio, et trop étroitement relié à une histoire qui a longtemps privilégié les événements saillants et autres personnalités phares de la scène politique comme unique objet d'étude. Et pourtant. Interrogez rapidement les catalogues en ligne des bibliothèques jurassiennes, suisses et françaises sous le titre «Question jurassienne», et vous en tirerez quelques enseignements intéressants, plaidant pour la tenue de la rencontre d'aujourd'hui.

Au-delà de l'abondance des notices rattachées à cette thématique¹, on constate en effet que cette fameuse «question» a autant mobilisé les chercheurs de plusieurs disciplines, avides de comprendre, que les militants de tous bords, soucieux de convaincre. Non sans collision des genres et des fonctions parfois, puisque tout au long du XX^e siècle, l'histoire, la science économique ou la statistique, pour ne citer qu'elles, ont servi plus souvent qu'à leur tour d'argument identitaire et politique aux partisans et adversaires de la création d'un nouveau canton du Jura². Aujourd'hui, la relative discrétion du dossier jurassien dans la vie de la Cité et l'émergence d'une jeune génération d'historiennes et d'historiens, nés avec le nouveau canton, rendent possibles des analyses à la fois renouvelées et plus distanciées de la Question jurassienne.

C'est dans cet esprit que les diverses contributions du colloque du CEH, issues de travaux inédits récents ou de recherches en cours, mettent en relief les développements de la Question jurassienne dans ses phases les plus cruciales, en s'attachant particulièrement à l'action des quelques groupes sociaux qui en furent les protagonistes. Au-delà des groupements militants les plus connus, principaux moteurs du séparatisme jurassien dont les commémorations récentes ont largement souligné le rôle, il apparaît également intéressant de se pencher sur celles et ceux qui, par des engagements moins répercutés dans l'opinion publique, ont aussi mis en mouvement(s) la Question jurassienne dans la seconde moitié du XX^e siècle: les opposants à la création d'un nouveau canton, des groupes de pression agissant à différents niveaux, ou simplement des milieux sociaux concernés et/ou intéressés par un problème politique aux larges répercussions socio-économiques et culturelles. Cette

approche socio-historique du politique devrait ainsi permettre d'aller au-delà d'une simple exposition des faits et principaux événements de la Question jurassienne, c'est du moins l'un des objectifs principaux de ce colloque.

Créatrice de différents mouvements sociaux, la Question jurassienne représente également un facteur décisif de « mise en mouvement » de la société suisse de l'après-guerre, dans un contexte encore plus général de mutations, voire de « Révolution tranquille ». Si l'on retourne dans les fichiers des bibliothèques, il est piquant de constater que sur les six notices répertoriées « Question jurassienne » à la Bibliothèque nationale de France, toutes sont des publications militantes éditées par le Rassemblement jurassien en 1964-65, à l'exception d'une seule analyse du conflit, toute aussi engagée, proposée par la Ligue marxiste révolutionnaire romande au milieu des années 1970. On décèle ici un indicateur de la volonté séparatiste de faire parler du problème jurassien au-delà des frontières suisses. Pointe émergée de l'iceberg, la diffusion externe d'une propagande argumentée a-t-elle contribué à internationaliser un conflit dont plusieurs épisodes marquants ébranlèrent de façon décisive certaines certitudes helvétiques longtemps prêchées par la très officielle Défense nationale spirituelle ? De même, est-il paradoxal de voir se développer à la même époque, sur le plateau franc-montagnard convoité par l'institution militaire fédérale, des actions de contestation de l'ordre établi fondées autant sur des idéaux progressistes que sur les valeurs identitaires ancestrales représentées par la terre et la liberté ? Autant de questions auxquelles les participants à ce colloque du CEH essaieront de répondre, avec le souci constant de cerner l'action et les motivations des différents acteurs de cette histoire récente, tout en replaçant la Question jurassienne dans les mouvements plus globaux d'une société en pleine mutation.

Claude Hauser est professeur associé d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg.

NOTES

¹ 171 mentions dans le catalogue général des bibliothèques jurassiennes, 54 dans le catalogue collectif romand RERO, 44 dans les fichiers de la Bibliothèque nationale suisse et 6 occurrences dans ceux de son homologue française.

² Voir notamment les articles de Cyrille Gigandet: « Histoire et Question jurassienne » in: *Equinoxe*, N° 1, 1989, pp. 11-27 et Bernard Voutat: « Histoire et politique. Quelques réflexions sur les rapports entre discours historique et identité jurassienne » in: *Actes SJE*, 1993, pp. 25-32.

Place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne

Emmanuel Gogniat¹

Je tiens tout d'abord à vous saluer chaleureusement et remercier les animateurs du Cercle d'études historiques pour l'organisation de ce colloque. Je vous remercie également pour l'intérêt que vous portez à l'Histoire, plus spécialement à cette histoire que beaucoup ici ont vécue ou activée: la Question jurassienne. Beaucoup d'entre nous, sauf votre serviteur et la plupart de mes jeunes collègues. Je suis né en 1978. C'est donc en historien, et non pas en témoin, que je vais vous donner quelques-uns des points essentiels de ma recherche.

Aux yeux de nombreux militants et témoins, j'ai travaillé sur un sujet scellé par le cachet de l'évidence. Mais l'évidence est dangereuse, car elle n'explique rien. Je pose donc les questions suivantes: *l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes est-elle liée à la Question jurassienne? Quel rôle joue cette affaire dans le processus séparatiste?* La problématique est ciblée, mais ne repose pas sur un seul corpus de sources. J'ai au contraire travaillé sur diverses sources, par le dépouillement systématique du *Jura Libre*, du *Franc-Montagnard* et du *Jurassien*, la consultation de nombreux autres journaux jurassiens et suisses ainsi que des dossiers conservés aux archives cantonales bernoises, jurassiennes et fédérales. J'ai également mené trois entretiens selon la méthode de l'histoire orale. Les personnes intéressées aux détails bibliographiques se référeront à ma prochaine publication. J'exposerai aujourd'hui les arguments majeurs de mon travail qui montrent que l'affaire des Franches-Montagnes doit être considérée comme un moment radicalisateur de la Question jurassienne et conclurai avec une proposition dédiée à la terre.

Je ne reviendrai pas ici sur les détails de l'affaire de la place d'armes. Souvenez-vous simplement qu'en 1956 l'armée essaie d'acheter des terrains aux Franches-Montagnes pour y installer une place d'exercices pour blindés. Le projet est abandonné après une première et immense vague d'opposition, d'ailleurs soutenue par le gouvernement bernois. Le Canton de Berne achète toutefois les domaines en question sous prétexte

d'éviter la spéculation immobilière. Six ans plus tard, en 1962 et appuyée cette fois-ci par le gouvernement bernois, l'armée brandit un nouveau projet appelé «Centre militaire du Cheval» et rachète les terres visées. La lutte dure jusqu'au début des années 1970 et s'achève par la victoire des opposants, les Militants francs-montagnards, lorsque les trois communes de Lajoux, Les Genevez et Montfaucon rachètent en 1976 les terrains militaires pour fonder un syndicat agricole intercommunal.

Pour aller vite, j'isole cinq arguments majeurs.

Premier argument: la politique cantonale et fédérale concernant l'affaire de la place d'armes est maladroite, non transparente et peut-être même préméditée comme l'affirment à l'époque les séparatistes. Il est difficile de prouver, sources à l'appui, que le gouvernement bernois ait eu une ligne politique précise, déterminée, secrète et calculée. Les milieux séparatistes suggèrent à l'époque que l'implantation d'un centre militaire est un pion bernois sur l'échiquier de la Question jurassienne pour mettre échec et mat le séparatisme. Sans aller aussi loin, nous considérons l'attitude bernoise comme conforme à son attitude générale envers le Jura durant le XX^e siècle et plus particulièrement durant la Question jurassienne. Je la qualifierais d'incompréhensive envers les requêtes et volontés jurassiennes, butée et sûre d'elle-même, considérant le séparatisme comme une maladie autant bénigne qu'éphémère. A mes yeux, la politique bernoise ne relève pas d'un plan secrètement monté, mais plutôt d'une faute par négligence. En tous les cas, le gouvernement bernois négocie très mal le problème, ce qui ne fait qu'apporter de l'eau au moulin du séparatisme.

Deuxième argument: l'utilisation judicieuse de la situation par le Rassemblement jurassien, voire l'instrumentalisation de l'affaire à son avantage. En lisant la presse séparatiste, on se rend compte que l'affaire de la place d'armes s'insère parfaitement dans le discours dénonçant un Jura marginalisé. A l'heure des blindés, Béguelin demande «pourquoi l'armée suisse n'a-t-elle jamais retenu les Franches-Montagnes, soudain si désirées, au profit de la cavalerie?» Et continue: «Quand il s'agissait de chevaux [...] nul n'a songé au Pays du cheval, trop mal défendu. Faut-il caser de l'artillerie ou des blindés, dont personne ne veut même chez les moralisateurs d'outre-Sarine, on prétend les installer au pays du cheval².»

Cet exemple permet à Béguelin de montrer que le Jura est mal défendu et que ses intérêts ne sont pas représentés à Berne. Notons toutefois que cet exemple sautera à la figure de Béguelin dix ans plus tard lorsque le secrétaire général du Rassemblement jurassien (RJ) refusera catégoriquement le centre militaire du cheval. Le cas des Franches-Montagnes permet donc à Béguelin d'accuser régulièrement le gouvernement bernois de ne pas soutenir la volonté, quasi unanime, des populations jurassiennes concernées. Les dirigeants du RJ l'utilisent pour mettre en avant le problème du pouvoir et de la défense des intérêts jurassiens à Berne.

Ce point est essentiel et ressassé durant toute la crise. Il est une démonstration pratique du problème politique jurassien.

■ L'affaire de la place d'armes est régulièrement traitée dans le *Jura Libre*. Ce thème fait intégralement partie du discours séparatiste. Le traitement de l'information est parfois douteux et mérite une analyse particulière. Prenons un exemple. Au mois de novembre 1962, alors que le Grand Conseil bernois doit se prononcer sur la cession des domaines francs-montagnards à la Confédération, le renvoi de l'objet proposé par la députation jurassienne est refusé par les députés (122 voix contre 42). La revente est ensuite ratifiée par 144 contre 9 voix. Soucieux d'entretenir l'idée d'un Jura marginalisé et victime de la politique bernoise, le *Jura Libre* titre «Coup de force bernois à propos de la place d'armes: le Grand Conseil sourd et buté refuse le renvoi». Dans un large sous-titre, il informe ses lecteurs que «Par 122 voix contre 41, malgré l'insistance des députés jurassiens de tous les partis, le parlement bernois dit non au Jura». Roland Béguelin juge que «la tyrannie continue», demande «qui osera prétendre que le peuple jurassien n'est pas majorisé, violenté et bafoué?»³. On ne voit cependant nulle part précisé, dans l'article en question, que les chiffres donnés correspondent à la demande de renvoi et que le vote sur la revente proprement dite a été approuvé par une très large majorité, dont de nombreux députés jurassiens. La présentation partielle de l'événement illustre très bien l'opportunisme et l'art polémique du journal. En général, le ton de la presse séparatiste concernant l'affaire de la place d'armes est très provocant. Lorsque le *Franc-Montagnard* titre «Une assemblée d'information à Saignelégier», le *Jura Libre* écrit pour commenter le même événement: «La violence appelle à la violence». De manière générale, et sans entrer dans les détails, la presse séparatiste adopte une attitude agressive et reporte la responsabilité de la situation sur le canton de Berne. Car la situation se dégrade, en effet. Nous sommes en 1963-1964 et j'en viens à mon troisième argument.

■ *Troisième argument*: la crise qui secoue les Franches-Montagnes et le Jura entier donne naissance à un terrain physique de confrontation. Il s'agit principalement de l'activité terroriste du Front de Libération (FLJ) et de l'occupation policière des Franches-Montagnes. Suite aux attentats du FLJ, rappelons que deux fermes appartenant à la Confédération ont été incendiées, on assiste à une forme d'occupation militaire, dont on retiendra deux conséquences majeures: la première est que le problème jurassien prend une dimension concrète, l'occupation dénoncée par le RJ devient un fait, observable dans les pâturages de la commune des Genevez. La deuxième est que la démarche policière susceptible de déceler les auteurs des attentats est une véritable attaque à l'encontre des habitants du Haut-Plateau. Ces derniers sont mis sur écoute téléphonique, voient leur maison perquisitionnée. Une fois de plus, la politique inadéquate du canton de Berne fournit au Rassemblement jurassien de quoi

remplir les pages de son organe de presse. Ceux qui ont lu le roman de Cyrille *Fureur dans le Jura*⁴ se souviennent certainement de l'atmosphère rendue par l'auteur, lorsqu'un groupe d'enfants curieux est arrêté par la police bernoise aux abords des fermes appartenant à la Confédération.

Quatrième argument : l'affaire de la place d'armes contribue à porter la Question jurassienne sur la scène politique suisse. Cette période de tension correspond au moment où la Suisse commence à s'inquiéter de la situation au Jura. Le conseiller fédéral Wahlen s'alarme en juillet 1963 de la tournure des événements et lance un appel au dialogue qui ne portera malheureusement pas ses fruits. Une année plus tard, une action menée par le groupe Bélier empêche le Conseiller fédéral Chaudet et le Conseiller d'Etat Moine de faire leurs discours aux Rangiers. Cette désormais célèbre contre-manifestation est un grand moment de la lutte séparatiste. Mais l'élan initial de l'action consiste non pas en la volonté de créer un nouveau canton, mais bien de lutter contre la menace militaire aux Franches-Montagnes. Un rapide regard sur les pancartes brandies aux Rangiers donne une idée. Je trouve dans mon inventaire de nombreux slogans attachés aux Franches-Montagnes, tels que « Nous défendons notre terre » ou « Paix aux Franches-Montagnes ». Cette manifestation sera retenue par la suite comme un moment majeur de la lutte séparatiste, désormais propulsée à la une de la presse nationale, mais il s'agit réellement d'une impulsion donnée par l'opposition à la place d'armes.

Cinquième et dernier argument, à mon sens, fondamental : ce sont les importants rassemblements populaires engendrés par l'affaire de la place d'armes. Sans en faire ici l'inventaire précis, je voudrais rappeler que la lutte franc-montagnarde suscite de nombreuses manifestations toujours teintées des couleurs séparatistes. Les journées « Sauvez les Franches-Montagnes » de 1964 réunissent par exemple près de 10000 personnes. Sachant que la population du Haut-Plateau ne compte que 8000 habitants, la participation est remarquable. Une étude des adresses collectées dans le cadre d'une tombola montre que les participants viennent du Jura entier ainsi que de la Suisse, principalement des Jurassiens de l'extérieur. Comme certains auteurs l'ont déjà relevé, la pression des manifestations sur les décisions politiques et la crédibilité qu'elle donnait au RJ ont été déterminantes. Je trouve pertinent de rattacher les manifestations francs-montagnardes à ce phénomène général. Mentionnons encore que les Fêtes du peuple à Delémont accordent chaque année une plage importante aux Franches-Montagnes, important élément de propagande et de rassemblement.

J'ai énoncé les 5 arguments majeurs qui posent l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes comme un moment radicalisateur du processus séparatiste :

- la politique maladroite du canton de Berne
- l'utilisation de la crise par le RJ

- la naissance d'un terrain de confrontation physique
- la nationalisation de la crise suite aux Rangiers
- les rassemblements populaires.

L'affaire des Franches-Montagnes joue le rôle que j'ai défini parce que l'agression portait sur les Franches-Montagnes, sur l'autonomie communale et sur la terre. Retenons la force symbolique des Franches-Montagnes dont le nom contient la marque d'une ancestrale liberté attachée au souvenir de la Charte de 1384, «les Franches-Montagnes, toits et assise du Jura⁵» pour citer Roger Schaffter. Retenons la violation de l'autorité communale, bafouée par un canton qui refuse de l'écouter et éventuellement la soutenir. Proposons, pour conclure, le vol de la terre.

Je veux retourner à la terre et à l'attachement à la terre pour expliquer le rôle de la place d'armes dans la Question jurassienne. Il ne s'agit plus ici d'un débat intellectuel portant sur le péril de la langue française, sur les carences jurassiennes en matière de pouvoir ou sur les preuves historiques faisant de l'ancien Evêché de Bâle un Etat suffisant à fonder un canton moderne. Avec l'accaparement des terres francs-montagnardes malgré l'opposition déterminée des communes concernées, l'agression est concrète, visible, palpable.

En m'intéressant au rôle de l'attachement à la terre dans le cadre de la Question jurassienne, je suis arrivé à quelques conclusions qu'il m'est impossible de développer ici. Mais pensons un bref instant à Voisard et à son «Ode au pays qui ne veut pas mourir» et qui fait jaillir «le miel nouveau» d'un «roc ancestral»⁶, à Henri Devain qui veut sauver l'Unité jurassienne au nom de la terre et demande: «Ne pouvons pas vivre en amis/Sur notre terre séculaire»⁷, à la perte des terres par la paysannerie jurassienne mises en scènes par Virgile Rossel dans Sorbeval⁸ et aux vers de Nicolet tirés des «Défricheurs conquérants»⁹ récités en 1965 par la jeunesse jurassienne lors de sa fête annuelle à Porrentruy. C'est cette terre qui pousse les Militants francs-montagnards à se battre. C'est cette terre qui donne à la patrie tout son sens, et non l'institution militaire qui la détruit en prétendant la sauver. J'ai entendu cette remarque de la bouche de nombreux militants, comme je l'ai lue dans de nombreux discours de l'époque. La patrie commence par la terre, par son jardin. Et je terminerai avec une citation du Doyen Morel: «L'amour du pays, c'est un sentiment en quelque sorte local: c'est pour chaque cultivateur l'amour de son champ, de son jardin, de sa maison, de sa famille, de ses voisins et cet amour devient par extension celui de la patrie»¹⁰.

A l'interrogation pourquoi il n'a pas été question de la place d'armes de Bure, alors que les terres affectées à l'usage militaire que l'on connaît avaient une grande valeur agricole, il convient de dire que, premièrement, contrairement à ce qui s'est passé aux Franches-Montagnes, les communes ajoulotes concernées ont accepté par votation le projet.

Ainsi l'autorité communale n'a pas été ignorée comme elle l'a été sur le Haut-Plateau et l'opposition n'y a pas eu l'ampleur qu'elle a eu dans la Courtine. Deuxièmement, on sait que le projet concernait cinq grands propriétaires aux Franches-Montagnes, alors qu'il touchait beaucoup plus de monde à Bure et Fahy. Il est probable que cet état de choses a facilité le projet de place d'armes en Ajoie, où beaucoup de propriétaires avaient l'occasion de tirer profit de l'affaire. En outre, les communes ajouloises avaient l'occasion de faire un remaniement parcellaire dans le cadre de la réalisation de la place d'armes. Notons que le Rassemblement jurassien ne s'est pas engagé en Ajoie comme il l'a fait aux Franches-Montagnes, dans l'espoir de ne pas perdre ses militants favorables au projet.

Concernant les motivations des propriétaires francs-montagnards qui ont cédé leurs biens, il faut considérer le lien étroit entre un propriétaire et l'armée, les méthodes parfois brutales et malhonnêtes pour convaincre les propriétaires réticents, les prix d'achat surfaits et le fait que tous les domaines en question étaient dans une situation précaire: deux cas de hoirie, un domaine proche de la faillite et deux petits propriétaires sans reprenneur dans le cadre de la famille.

Emanuel Gogniat, Université de Genève, est historien.

NOTES

¹ Cette contribution reprend les points essentiels proposés par l'auteur dans son mémoire de licence, à paraître aux éditions CJE au printemps 2005 sous le titre *Aux racines du patriotisme : affaire de la place d'armes et Question jurassienne*.

² Roland Béguelin, *Jura Libre*, 25 janvier 1956.

³ Roland Béguelin, *Jura Libre*, 21 novembre 1962. La rédaction aurait-elle retardé d'un jour ou deux l'édition de ce numéro du *Jura Libre* pour profiter de l'éclat de la décision parlementaire? En effet, ce journal hebdomadaire paraît habituellement le mercredi, soit le 21 novembre, date que porte d'ailleurs le numéro en question. Détail frappant, ce même numéro fait part d'un événement datant du 22 novembre et Béguelin précise, dans son compte rendu, qu'il s'agit de «ce jeudi», le 22.

⁴ Cyrille, *Fureur dans le Jura*, Porrentruy, 1967.

⁵ *Le Jura Libre* du 18 juillet 1956.

⁶ Voisard Alexandre, *Liberté à l'aube*, 1967. L'«Ode au pays qui ne veut pas mourir» est l'un des poèmes récités par Voisard à l'occasion de la Fête du peuple en 1967 à Delémont.

⁷ Devain Henri, *Les années mémorables : souvenirs d'un jurassien*, Porrentruy, 1980.

⁸ Rossel Virgile, *Sorbeval*, Lausanne, 1925.

⁹ Nicolet Arthur, *Les Poèmes*, Porrentruy, 1925.

¹⁰ Morel Charles-Ferdinand, «Mémoire sur l'extinction de l'indigence», cité in Walzer Pierre-Olivier (dir.), *Anthologie jurassienne*, tome I, Porrentruy, 1964.

Une « quatrième force » ? L'Association suisse des Amis du Jura libre (1961-1987)

Matthieu Baumgartner¹

Introduction

C'est dans les « années tournantes » de la Question jurassienne que l'Association suisse des Amis du Jura libre naît et qu'elle vit sa période d'activité la plus intense. Ce groupement, réservé aux citoyens suisses non-Jurassiens, se conçoit comme un soutien aux « légitimes aspirations du peuple jurassien à l'autonomie cantonale dans le cadre de la Confédération »² et se fixe pour but de « montrer le vrai visage d'un Jura trop ignoré »³. Créée à la même période que l'Association des Jurassiens de l'extérieur, le Groupe Bélier, l'AFDJ et le Mouvement universitaire jurassien, l'ASAJL n'est cependant pas affiliée au RJ.

L'ASAJL n'a pas laissé de trace profonde dans les mémoires de ceux qui ont été témoins des années décisives du problème jurassien, au contraire des attentats du FLJ ou de la manifestation des Rangiers, facteurs de polarisation de l'opinion. Plutôt que d'oubli, il nous semble plus pertinent de parler d'ignorance de l'existence de cette association, qui peut s'expliquer par la discrétion cultivée par les Amis du Jura libre durant 26 ans et par le fait qu'ils ont œuvré principalement en coulisses. L'ASAJL n'a pas non plus marqué les historiens qui, pour la plupart, ne mentionnent son existence que dans le cadre de la réorganisation du Rassemblement après l'échec du scrutin de juillet 1959.

Deux questions guident cette étude sur l'ASAJL :

– Pour quelles raisons des personnalités n'ayant pas de lien d'origine ou de domicile avec le Jura ont-elles été amenées à prendre fait et cause pour le mouvement séparatiste ?

– De quelle manière et dans quelle mesure les Amis du Jura libre ont-ils contribué au passage de la Question jurassienne du cadre cantonal au contexte suisse ?

Pour apprécier le poids de cette « quatrième force » – en référence aux trois forces que constituent le RJ, l'UPJ et le Mouvement pour l'Unité du Jura – non pas seulement dans la période précédant les plébiscites,

mais entre le début des années 1960 et l'acceptation par le peuple suisse du 23^e canton dans la Confédération en 1978, il s'agit de définir des critères. Nous ne saurions nous contenter de faire correspondre cette force au nombre d'adhérents. Si ce critère peut être retenu pour le RJ et l'UPJ, mouvements populaires, il ne nous semble pas valable pour un groupement de notables et d'élites. C'est plutôt à l'aune des activités et des actions réalisées par l'ASAJL que nous pensons pouvoir mesurer son impact. Pour ce faire, nous n'allons pas exclusivement considérer les réalisations portant le sceau de l'ASAJL, mais également les initiatives individuelles de ses membres.

En 1992 déjà, Bernard Voutat introduisait sa thèse en s'interrogeant au sujet de la Question jurassienne: «ce terrain de recherche n'est-il pas épuisé?»⁴. Plus de dix ans ont passé et il nous semble pouvoir répondre encore par la négative. Ce problème a jusqu'ici essentiellement été traité sous l'angle jurassien. Nous nous proposons ici de suivre une démarche différente, en suivant la voie ouverte par Claude Hauser dans sa thèse consacrée aux «origines intellectuelles de la Question jurassienne»⁵. Il s'agit de relire des événements cruciaux des années 1960 et 1970, déjà traités par ailleurs pour certains, inédits pour d'autres, à la lumière des actions menées par l'Association suisse des Amis du Jura libre (ASAJL) entre 1961 et 1978.

Cette étude est construite en deux volets. Le premier traite de la sociabilité du groupement et de ses relations avec le Rassemblement jurassien. Le second est consacré aux activités de l'association jusqu'aux plébiscites. La sensible baisse d'activité de l'ASAJL dans les années suivantes justifie le choix de traiter cette période en épilogue.

Notables et intellectuels au service de la cause séparatiste

Les réseaux de la droite lémanique

Avant d'évoquer la naissance de l'association, nous allons chercher à établir de quelle manière des milieux existants s'y engagent et de nouveaux réseaux se créent, non pas spontanément comme le revendiquent les Amis du Jura libre, mais par une succession de contacts personnels actionnés à un moment donné pour déboucher sur la création d'un nouveau groupement. Car si l'ASAJL est née en 1961, il faut faire remonter au milieu des années 1950 les rencontres et les affinités qui rendent possible sa naissance un samedi de décembre à Lausanne.

La genèse et les activités de l'ASAJL se concentrent sur deux pôles : Genève et Lausanne. Ce sont ces deux villes et les cantons de Genève et Vaud qui regroupent la majorité des membres tout au long de l'existence de l'association, malgré des tentatives réitérées de la subdiviser en sections cantonales.

Dans la cité de Calvin, c'est au sein de la Société de Belles-Lettres que l'idée d'une association regroupant les amis du Jura libre a germé, sous l'impulsion de Jean Le Comte et d'Aldo Dami. D'origine vaudoise, le premier enseigne les sciences au Collège Saint-Charles de Porrentruy dans les années trente avant de s'établir à Genève. C'est au collège de Lausanne qu'il est sensibilisé à la Question jurassienne par l'un de ses professeurs. Le Comte va décider de fonder l'association avec un homme de lettres non-conformiste : Aldo Dami⁶. Né à Genève, de père d'origine italienne et de mère d'origine autrichienne, il est spécialiste des questions de minorités. Ce fédéraliste convaincu est professeur à l'Université de Genève et écrit dans plusieurs quotidiens de Suisse romande.

A Lausanne, c'est le sentiment d'une dette vaudoise à l'égard des Juraissiens après 1815 qui sert de levier. Deux milieux de la droite vaudoise ont été sensibles dès les années 1950 à la Question jurassienne : la Ligue vaudoise (LV) et le Cercle libéral. Les hommes de loi Marcel Regamey, fondateur et animateur de la LV, et son fils spirituel André Manuel livrent ainsi deux études juridiques concluant à la possibilité de la création d'un 26^e canton. Membre du Parti libéral vaudois et du Cercle libéral, l'avocat Maurice Meylan entretient dès le milieu des années 1950 des contacts avec Roland Béguelin.

Genèse et débuts

A la fin des années 1950, les séparatistes jurassiens peuvent compter sur les sympathies de plusieurs personnalités entre Genève et Lausanne. L'échec de la votation du 5 juillet 1959 semble avoir servi de déclencheur au processus de mise en place de l'association. Mais ce n'est qu'au printemps 1961 que le projet prend forme, sous l'impulsion de la nouvelle stratégie du Rassemblement jurassien qui décide en mars de diversifier son action.

Contrairement à ce que prétendent ses fondateurs, l'association n'est pas vraiment «née spontanément de l'indignation de quelques Confédérés». L'engagement des milieux genevois et lausannois apparaît guidé par la stratégie du RJ. Le secrétaire général Roland Béguelin est régulièrement informé de la progression des recherches de Le Comte. Il contribue à la rencontre des soutiens dont dispose le RJ en terres lémaniques. C'est le 9 décembre 1961 que naît officiellement l'Association suisse des Amis du Jura libre.

Afin d'élargir le recrutement et de s'atteler à leur mission d'information, les Amis du Jura libre choisissent pour première cible les professeurs d'université. Initialement prévue pour l'automne 1962, cette opération, qui consiste dans l'envoi d'une circulaire et d'un bulletin d'adhésion, ne sera finalement lancée qu'à l'été suivant. Il est vrai qu'il s'agit d'une tâche d'une certaine ampleur puisque 2000 professeurs suisses sont visés. Dans la foulée, c'est vers les candidats des cantons romands aux élections aux Chambres fédérales que se porte l'attention. Après trois ans d'activité, l'ASAJL ne compte toujours qu'une centaine de membres recrutés essentiellement dans les cantons romands et les milieux universitaires et juridiques.

L'un des objectifs principaux de l'ASAJL est de s'implanter rapidement en Suisse allemande. Les contacts personnels basés sur les réseaux de connaissances et d'amitié sont une des voies empruntées. La collaboration du Père capucin d'origine jurassienne Aimé Piquerez avec le RJ puis avec Jean Le Comte sont un exemple des leviers qui ont été actionnés pour recruter des membres et diffuser la propagande.

Moyen d'action classique, les conférences doivent permettre de faire connaître la Question jurassienne et l'existence de l'association, mais aussi de recueillir des adhésions nécessaires. L'ASAJL va bientôt recourir à des stratégies plus offensives.

Fonctionnement: longévité et stabilité

Le fonctionnement de l'ASAJL est caractérisé par la longévité des membres et, par conséquent, la stabilité de la composition du comité. L'association n'a compté que deux présidents, tous deux de Genève, où est établi le siège, Jean Le Comte (1961-1972) et Marc-Antoine Schaub (1972-1987).

Au niveau de la structure, l'ASAJL se différencie nettement du RJ, dont le succès repose sur une organisation «très hiérarchisée, elle fonctionne sur le principe du centralisme démocratique, impliquant une unité d'action et de doctrine»⁷. Dès le début des années 1960, les pouvoirs sont concentrés sur la personne du charismatique Roland Béguelin, secrétaire général du mouvement et rédacteur en chef du *Jura Libre*. Impliqué dans la fondation de l'ASAJL, il en est l'interlocuteur privilégié, voire unique, à Delémont. Contrairement à l'AFDJ et au groupe Bélier, l'ASAJL est basée sur une structure comparable à celle de l'AJE.

Le premier outil de communication dont se dote la jeune ASAJL est le *Bulletin*. Selon la proposition de Roland Béguelin, il doit être destiné avant tout aux élites.

Entre mai 1962 et août 1972, 17 numéros paraissent sous la responsabilité de Maurice Meylan. Le *Bulletin* survit difficilement à la démission

du secrétaire général en mai 1967 et disparaîtra avec la réorganisation de l'association en 1972⁸. Outre les signatures du rédacteur responsable et du président, le *Bulletin* reçoit les contributions de membres tessinois et alémaniques.

Roland Béguelin voit dans le réseau qui se forme autour des Amis du Jura libre un bon outil pour parer aux offensives d'une presse hostile aux séparatistes. Dans les faits, l'objectif de Roland Béguelin n'est jamais devenu celui des Amis du Jura libre. Leur influence potentielle dans la presse est plutôt à chercher dans les réseaux des personnalités qui la composent. Les journaux catholiques *Le Courrier* et *La Liberté*, «très ouverts à la cause du RJ»⁹, sont représentés au sein de l'association dès les premières années. Outre la presse quotidienne, il ne faut pas négliger les petits périodiques des partis et associations. Ainsi, dans l'organe de la Ligue vaudoise, *La Nation*, la Question jurassienne est un sujet fréquemment traité¹⁰.

Le *Jura Libre*, hebdomadaire édité à Delémont sous la responsabilité de Roland Béguelin, est un lieu privilégié pour les défenseurs de la cause séparatiste. Etre un abonné fidèle est fréquemment présenté comme une preuve de l'attachement au combat du RJ. Mais ce lien hebdomadaire entre Delémont et les sympathisants de la cause jurassienne est aussi à l'origine de désaccords quant à la ligne éditoriale que défend le rédacteur en chef, notamment sur la question de la décolonisation.

Edition et soutien aux séparatistes dans les années tournantes de la Question jurassienne

Les dix premières années d'existence de l'ASAJL sont les plus riches quant à l'activité déployée. Entre 1961 et 1971, les Amis du Jura libre, au nom de l'association ou à titre personnel, vont apporter un soutien conséquent au Rassemblement jurassien. Trois moments-clés témoignent de cette action: l'édition en 1963 de l'ouvrage collectif *Le Jura des Jurassiens*, sorte de «petit catéchisme des militants», les négociations menées à Lausanne en vue d'une participation des Jurassiens à l'Exposition nationale de 1964 et le procès des membres du Front de libération jurassien, dont la défense est assurée par des Amis du Jura libre.

La parution en juin 1963 du *Jura des Jurassiens* aux Cahiers de la Renaissance vaudoise est le fruit de la collaboration d'un jeune éditeur proche de la Ligue vaudoise et Ami du *Jura libre*, Bertil Galland, et du rédacteur du *Jura Libre* et secrétaire général du RJ Roland Béguelin. Cette expérience est, pour le Vaudois, l'occasion d'une double rencontre, avec le Jura et avec Béguelin. Galland deviendra bientôt l'une

des références intellectuelles du mouvement séparatiste. Le *Jura des Jurassiens* remporte un vif succès. Les souscriptions se montent à un chiffre jamais atteint depuis la création des *Cahiers* en 1926. Il sera ré-édité à deux reprises, si bien que la perspective d'une édition en allemand est rapidement évoquée. Il faut préciser que, dès 1965, la propagande en Suisse alémanique devient, sous la pression de Roland Béguelin, l'une des priorités de l'ASAJL. C'est dans ce but qu'est constitué en juin 1966 un «Fonds des Publications jurassiennes». Traduite grâce à l'aide des Amis du Jura libre, l'édition allemande du *Jura des Jurassiens* ne verra jamais le jour. Les péripéties qui ont conduit à cet échec sont révélatrices des réticences qu'inspire alors le mouvement séparatiste et tout particulièrement ses dirigeants. Au printemps 1967, la brochure de Francis Huguelet *Pourquoi je suis autonomiste*, traduite en allemand sous le titre *Warum ich für eine Kanton Jura bin*, est expédiée par l'ASAJL à 50000 Confédérés alémaniques. S'il est difficile de mesurer les effets de cette action de propagande destinée aux notables, des indications laissent penser qu'elle a permis d'éveiller quelques consciences. Par contre, au niveau financier, elle s'avère désastreuse.

Un des principaux effets du durcissement du conflit est le terrorisme, qui «s'est nourri directement de l'affaire Berberat comme de celle de la place d'armes»¹¹. Inspiré par d'autres mouvements tels que l'OAS ou les Tyroliens du Sud, le Front de libération jurassien (FLJ) se fait tout d'abord connaître par des barbouillages dès septembre 1962. Il s'attaque ensuite par des attentats à des objectifs liés à l'armée et à des personnalités pro-bernoises. Ces attentats prennent fin au printemps 1964. Fin mars, trois membres du FLJ, Marcel Boillat, Jean-Marie Joset et Pierre Dériaz sont arrêtés et incarcérés au pénitencier de Thorberg. L'acte d'accusation du Ministère public fédéral porte sur divers barbouillages, des menaces épistolaires et huit attentats.¹² Le procès s'ouvre le 14 mars 1966 au palais du Tribunal fédéral à Lausanne. La défense des deux principaux accusés, Boillat et Joset, est assurée par M^e André Manuel et M^e Raymond Nicolet. Fait étonnant, ce ne sont donc pas des avocats jurassiens qui sont chargés de l'affaire, mais un Lausannois et deux Genevois. Le premier, André Manuel, est le fondateur et vice-président de l'ASAJL, tandis que Raymond Nicolet en deviendra membre ultérieurement. L'argument central consiste à faire admettre que les mobiles de Boillat et Joset sont d'ordre politique et donc «honorables au sens du code pénal». Dans l'élaboration de la stratégie de défense, André Manuel et Raymond Nicolet se montrent entreprenants et réclament un engagement plus fort de la part du RJ, tandis que Roland Béguelin avance avec prudence, hésitant quant à la position à adopter sur les attentats.

Dans l'affaire de la participation du Jura à l'Exposition nationale de 1964, l'ASAJL engage très activement ses réseaux à un niveau souterrain. En février 1964, lorsque se constitue la Commission du 11 sep-

tembre¹³, chargée par le RJ d'organiser la Journée jurassienne dans le cadre de l'Expo, Maurice Meylan et Bertil Galland sont dépêchés par leur président. Le RJ dispose ainsi de relais pour négocier sur place avec les autorités vaudoises. En tant que conseillers communaux lausannois, Meylan, André Piller et Romain Berberat sont des interlocuteurs privilégiés.

Alors que tous ces événements concernent Lausanne et le canton de Vaud au premier chef, l'ASAJL reste fort discrète. A l'exception d'un communiqué, le nom de l'association n'apparaît jamais. Cette attitude est révélatrice: les Amis du Jura libre ne cherchent pas à prendre part au débat public. C'est par des interventions ciblées qu'ils agissent. La liste du comité mis en place pour accueillir les Jurassiens à Lausanne comprend ainsi une large majorité de membres ou de proches de l'association. Cela tend à démontrer que les réseaux ont été actifs sans pour autant qu'ils aient été visibles au grand jour.

Les Amis du Jura libre, Gonzague de Reynold et les Jurassiens de l'extérieur: convergence de vues et rapprochement

Au printemps 1967, Amis du Jura libre et Jurassiens de l'extérieur, qui disposent déjà d'un local commun à Genève, se rencontrent officiellement pour la première fois à Fribourg. Jusqu'en 1971, la collaboration porte essentiellement sur la diffusion de l'édition allemande de la brochure de Francis Huguelet, *Pourquoi je suis autonomiste*, et le recrutement de nouveaux membres.

En 1965, les Jurassiens de l'extérieur ont inauguré le principe d'une Journée de rencontre. Pour la troisième édition annuelle, à Moudon, le 28 mai 1967, l'organisateur, René Eckert parvient à obtenir la participation de deux orateurs prestigieux: l'historien Gonzague de Reynold et l'écrivain Maurice Chappaz¹⁴. Cet événement a des implications à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il concrétise l'engagement de Reynold dans la Question jurassienne. Ensuite, cette Journée consacre la naissance d'une «nouvelle ligne» au sein des Jurassiens de l'extérieur, dissidente de la doctrine du RJ. Enfin, elle permet la rencontre d'opinions convergentes entre la «nouvelle ligne» des Jurassiens de l'extérieur, le châtelain de Cressier et les Amis du Jura libre.

Pour les Amis du Jura libre, cette journée offre donc l'opportunité d'entrer en contact direct avec Reynold. Il fait certes partie des personnalités auxquelles est adressé régulièrement le *Bulletin de l'ASAJL*, mais la rencontre de Moudon fait apparaître la proximité des positions. Si

certaines membres du comité des Amis du Jura libre, Gonzague de Reynold et la «nouvelle ligne» des Jurassiens de l'extérieur, se trouvent des affinités, c'est moins autour d'un projet commun que d'un rejet catégorique de certains aspects de la politique du Rassemblement. Le point qui cristallise leurs craintes et leurs critiques est l'inspiration des thèses de l'Ethnie française. Bien qu'ils s'engagent en faveur de la création du canton du Jura, ils réagissent en fait de la même manière que le «monde politique helvétique [qui] y a vu une menace pour la cohésion de la Suisse et un principe contraire au fédéralisme»¹⁵. Rappelons qu'après l'échec de 1959, le RJ avait été «amené [...] à mettre l'accent sur une idée ethnique francophone du Jura, limitation due à son impuissance à s'implanter dans le district de Laufen»¹⁶.

L'ASAJL n'est cependant pas unanime à rejeter la notion d'ethnie. Bertil Galland et André Manuel en perçoivent surtout la dimension stratégique. Le recours à la notion d'ethnie et la polarisation qu'elle suscite constituent un facteur d'extension, comme le montre Bernard Prongué: «La Question jurassienne devient alors une affaire suisse, car les Confédérés réagissent vivement aux thèses de l'ethnie française, jugées contraires aux principes du fédéralisme»¹⁷.

La prise de position de Gonzague de Reynold en faveur de la solution du 23^e canton en fait un soutien très sollicité. La série d'articles publiés dans le Destin du Jura et le discours de Moudon attirent à Cressier ceux qui cherchent son appui, du Rassemblement jurassien à l'ASAJL en passant par des dissidents de l'AJE. C'est avec ces derniers, René Eckert et Jacques Montandon, que Reynold envisage la création d'un «Mouvement pour un nouveau Jura libre et suisse». Mort-né, ce projet n'en est pas moins révélateur de la réaction fédéraliste helvétique aux thèses du Rassemblement. A cette période, l'éditeur Bertil Galland, alors proche idéologiquement des idées conservatrices de Marcel Regamey, agit en coulisses pour rendre «politiquement corrects» les coups d'éclats de la jeunesse jurassienne et les faire admettre par des autorités suisses très méfiantes.

Epilogue et conclusion

Les deux hommes qui sont à l'origine de l'ASAJL ne verront pas naître le 23^e canton. Aldo Dami, démissionnaire en 1976 en raison de désaccords avec la politique du RJ, est décédé en octobre 1977, Jean Le Comte en août 1978. Les autres fondateurs ont eux aussi disparu des fichiers. Le seul rescapé du comité initial qui collabore encore activement est Roger Dami.

L'activité de l'association est restée soumise à l'engagement de quelques personnes, dans le cadre et sous le nom de l'association, mais aussi à titre privé ou professionnel. Les structures de l'ASAJL sont restées relativement faibles et fragiles, ainsi qu'en atteste la faible activité déployée, hormis la première pétition, entre 1969 et 1972. En 1979, au lendemain de la création du nouveau canton, se pose la question de l'existence de l'ASAJL. L'association renaît sous le nom des «Confédérés, Amis du Jura» avec de nouveaux statuts. Entre 1979 et 1987, l'association ne s'est plus manifestée ni au niveau médiatique, ni auprès des autorités. Les relations entre les alliés de la cause séparatiste et le RJ se terminent alors sur d'amers propos quant aux moyens de lutte, lesquels témoignent du fossé qui s'est creusé, depuis 1961, entre Roland Béguelin et ses partisans non-Jurassiens.

Au terme de ce travail, nous pouvons reprendre les deux interrogations qui ont servi de base à notre réflexion :

– Pour quelles raisons des personnalités n'ayant pas de lien d'origine ou de domicile avec le Jura ont-elles été amenées à prendre fait et cause pour le mouvement séparatiste ?

Les fondateurs de l'ASAJL, dans le sillage de la Ligue vaudoise ou de Gonzague de Reynold, défendent un fédéralisme «historique». Pour ces nationalistes, la Question jurassienne touche aux fondements de la Confédération. Comme en attestent les premiers appels et textes, les Amis du Jura libre sont attachés aux constantes de l'histoire helvétique en matière de résolution des conflits. Ils n'hésitent pas à se référer au Pacte de 1291 ou à la médiation de Nicolas de Flue.

Une autre référence, plus récente, est récurrente dans l'argumentaire de l'ASAJL. Le programme conservateur de la Défense nationale spirituelle apparaît transposé dans le contexte de la Guerre froide par des notables de droite, à nette dominante anticomuniste. Le combat jurassien concrétise, par procuration en quelque sorte, les aspirations d'idéal national des Amis du Jura libre. Contre le matérialisme ambiant qu'ils dénoncent, ils tentent d'impliquer les élites intellectuelles et politiques à se préoccuper d'un problème qui met en question les fondements de la Suisse.

La «dette de reconnaissance de 1815» est un élément déterminant de l'adhésion à la cause jurassienne des membres vaudois, majoritaires. Ils cultivent une forme de culpabilité à avoir obtenu leur indépendance cantonale au détriment de l'ancien Evêché de Bâle lors du Congrès de Vienne. Malgré les efforts consentis par l'ASAJL en Argovie, cet argument ne semble pas avoir trouvé le même écho dans le canton alémanique.

La deuxième partie de notre questionnement portait sur l'engagement des membres de l'ASAJL dans le conflit jurassien :

– De quelle manière et dans quelle mesure les Amis du Jura libre ont-ils contribué au passage de la Question jurassienne du cadre cantonal au contexte suisse?

Le succès du *Jura des Jurassiens* et la large diffusion de l'édition allemande de la brochure *Pourquoi je suis autonomiste...* ont, à n'en pas douter, participé à faire connaître le problème jurassien en Suisse romande et en Suisse alémanique. L'échec de la parution d'une édition allemande du *Cahier de la Renaissance vaudoise* témoignent des fortes résistances qu'opposent les autorités bernoises à reconnaître le problème jurassien et à y chercher une solution. Dans les coulisses de l'Exposition nationale de 1964 comme lors du procès du FLJ, des Amis du Jura libre, à titre privé et professionnel, ont joué un rôle considérable, en engageant leur réputation et leur statut, même s'ils se sont parfois trouvés en porte-à-faux avec la doctrine et la stratégie des dirigeants du Rassemblement jurassien.

En définitive, il apparaît de manière très claire que la création de l'association a été organisée par Roland Béguelin et que le leader du RJ a cherché à en guider les premiers pas. Par la suite, les Amis du Jura libre ont cultivé une indépendance de façade par rapport à Delémont, tout en restant, surtout sous la présidence de Jean Le Comte, souvent subordonnés à la tactique du RJ. Toutefois, des lézardes apparaissent, dès les premières années, dans les relations entre les dirigeants de l'ASAJL et Roland Béguelin. Soutien du RJ à ses débuts, l'ASAJL va progressivement définir et suivre une voie originale. Quant au Rassemblement, comme l'a montré Bernard Prongué, il cherche à créer et maintenir un «état de nécessité politique». Son attitude dans l'affaire de l'Exposition nationale, son habile récupération du procès des membres du FLJ et ses tentatives d'attirer Gonzague de Reynold dans son giron témoignent des dimensions tactiques, et même opportunistes, de la politique du RJ.

Matthieu Baumgartner a grandi à Bévilard. Il est licencié ès lettres de l'Université de Fribourg. Il vit aujourd'hui en Bretagne.

NOTES

¹ Cette contribution constitue un résumé du mémoire de licence en histoire contemporaine présenté en mars 2004 à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg sous le titre *Une «quatrième force»? L'Association suisse des Amis du Jura libre: sociabilité et engagement (1961-1987)*.

² ARCJ, 5 J 3 ASAJL, II. Séance du 24.2.1962.

³ Fonds Rassemblement jurassien Groupements frères ASAJL. Convocation pour l'assemblée de constitution de l'ASAJL [décembre 1961].

⁴ VOUTAT, Bernard: *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*. Lausanne, Institut de science politique, 1992, p. 11.

⁵ HAUSER, Claude: *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910-1950)*. Courrendlin, Ed. Communication jurassienne et européenne, 1997.

⁶ Renseignement fourni à Claude Hauser par l'épouse de J. Le Comte, 25.8.1992.

⁷ LOISEL, Jean-Pierre: *La mobilisation nationalitaire dans une démocratie consociationnelle: le cas du Jura suisse (1947-1974)*. Paris, Université Paris-I Panthéon Sorbonne, 1984, p. 293.

⁸ La responsabilité en avait alors été confiée à Jean Le Comte. A notre connaissance, aucun Bulletin n'est plus paru après le N° 17 d'août 1972.

⁹ REYMOND, F.-L.: art. cit., p. 81.

¹⁰ Entre 1961 et 1975, plus de cinquante articles sur le problème jurassien paraissent dans *La Nation*.

¹¹ REYMOND, F.-L.: art. cit., p. 48.

¹² JOSET, Jean-Marie (et alii): *Histoire et procès du Front de libération jurassien*. Delémont, SSVJ, 1967, p. 81-138.

¹³ Elle est présidée par Pierre Philippe, alors médecin assistant à Lausanne. On y trouve en outre le président de la section lausannoise du RJ Romain Berberat et André Pillier.

¹⁴ D'après Bertil Galland, cette journée, à laquelle participa aussi le poète Gustave Roud, servit par ailleurs à mettre à l'épreuve la « liturgie » imaginée par l'éditeur et Jean Cuttat, soit faire lire par le poète Alexandre Voisard *Liberté à l'aube*, en en faisant reprendre certains vers par la foule. L'expérience ayant été concluante, elle fut répétée à la Fête du peuple de Delémont quelques mois plus tard. Renseignements tirés de: GALLAND, Bertil: *Princes...*, op. cit., p. 159.

¹⁵ PRONGUÉ, Bernard et RÉRAT, Marcel: *Le Jura historique ou le Jura des sept districts 1815-1978*. Porrentruy, Office du patrimoine historique, 1994, p. 214.

¹⁶ REYMOND, F.-L.: art. cit., p. 31.

¹⁷ PRONGUÉ, Bernard: « L'histoire jurassienne est-elle contemporaine de l'histoire européenne? ». In: *Almanach catholique du Jura*, 1984, p. 53.

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

Emma Chatelain

Introduction

Le mouvement antiséparatiste a beaucoup moins été étudié que le séparatisme ou alors, dans le cadre d'une étude sur ce dernier, comme la constituante réactionnaire à ce mouvement. On peut peut-être voir cela comme une tendance générale en histoire; on étudie davantage les révolutions, les idées novatrices que ceux qui s'opposent au changement. Et en l'occurrence, c'est bien le séparatisme qui présentait la différence, la nouveauté.

Pour ma part, je me suis concentrée sur un sujet peu étudié, le discours des antiséparatistes durant les dix premières années de ce mouvement, c'est-à-dire de la fondation de l'Union des Patriotes Jurassiens (UPJ), en 1952, à l'année 1963. J'ai choisi cette date comme borne finale, car elle marque un tournant dans la politique antiséparatiste puisque l'Union des Patriotes Jurassiens s'y prononce officiellement en faveur de la division du Jura.

J'ai étudié ce discours principalement à travers *Le Jurassien*, le journal mensuel de propagande du mouvement antiséparatiste, ainsi que d'autres sources telles que discours ou brochures.

La naissance du mouvement antiséparatiste

Le 14 novembre 1952 est diffusé un *Manifeste au peuple suisse, au peuple du Jura et de l'ancien canton* (souvent appelé *Manifeste des 360* en raison du nombre de signatures). Il déclare que «le Jura ne veut pas de la séparation» et peut être considéré comme l'acte de fondation du mouvement antiséparatiste, l'Union des Patriotes Jurassiens (UPJ). Cet événement se déroule à la veille de la dissolution du Comité de Moutier et en réaction aux prises de position qui se radicalisent du mouvement séparatiste, le Rassemblement Jurassien (RJ), né en 1947. Dès lors, nous allons assister à un dialogue de sourds entre ces deux adversaires.

Le premier congrès de l'UPJ a lieu à Saint-Imier, le 25 avril 1953. L'UPJ y adopte ses statuts et se fixe ses buts (article 1) qui sont:

- a) de défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne
- b) de sauvegarder son patrimoine linguistique et culturel
- c) de maintenir ses particularités
- d) d'œuvrer à la réalisation de ses aspirations légitimes
- e) de travailler en faveur des bonnes relations entre Jura et ancien canton.

Dès les années 1960, on assiste à une diversification du mouvement antiséparatiste, comme chez les séparatistes. En effet, plusieurs nouvelles associations viennent se joindre à l'UPJ qui elle-même se rebaptise Force Démocratique en 1974.

Les militants

L'auteur du *Manifeste* est Roland Stähli, âgé alors de 35 ans. Cet instituteur de Tramelan fait déjà partie de la scène intellectuelle jurassienne. Il s'est notamment battu pour la défense et l'illustration de la langue et de la littérature française en étant le principal rédacteur de la *Revue transjurane*, fondée en 1938 à Tramelan. Toujours partisan d'un dialogue entre Berne et le Jura, deux raisons l'ont poussé à écrire ce *Manifeste*: soutenir le travail du Comité de Moutier et réagir au mouvement séparatiste (notamment à Roland Béguelin). Parmi les 360 premiers signataires du texte, on retrouve essentiellement des gens du Jura Sud, une majorité d'industriels, d'enseignants, de fonctionnaires et d'agriculteurs, et les trois partis gouvernementaux – Parti socialiste (PS), Parti libéral-radical (PLR) et Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB) – sont représentés¹. On y trouve aussi beaucoup de gens assurant des rôles politiques, maires ou députés. Aucune femme n'est présente, elles feront leur apparition plus tard, notamment avec le Groupement féminin de Force Démocratique (GFFD créé en 1974, mais FD restera presque toujours exclusivement masculin²).

Il ressort de la lecture du *Jurassien* et d'autres écrits de l'UPJ que les antiséparatistes sont des gens conformistes, pragmatiques, attachés à des questions d'ordre économique et financier, refusant l'aventure et préférant rester sur des valeurs sûres. Ces valeurs sont celles qu'ils se sont donné le devoir de défendre, à savoir la démocratie, la liberté, le dialogue, tout ce qui fait de la Suisse un pays exemplaire. Ils se considèrent, face aux agitateurs séparatistes, comme les «vrais Suisses».

Politiquement, ils préfèrent les partis bourgeois, PAB et PLR³, alors que les séparatistes sont plutôt du côté PDC. On peut remarquer que seul ce parti n'est pas représenté à Berne. Il y a donc un lien entre le fait d'être antiséparatiste et d'être au gouvernement bernois.

La question confessionnelle est aussi déterminante dans cette affaire. Il y a un lien entre sa religion et le fait d'être séparatiste ou antiséparatiste⁴. Et d'après un sondage mené en 1981 par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, 78,7% des antiséparatistes sont protestants⁵. Cet aspect n'est donc pas négligeable, même si on s'est souvent défendu de voir dans la Question jurassienne un conflit confessionnel. On trouve d'ailleurs dans l'article 2 des statuts que l'UPJ a établis en 1953: «L'UPJ est politiquement et confessionnellement neutre».

Pour conclure ce portrait des militants antiséparatistes, on peut citer le sociologue Michel Bassand: «Dans le Jura Sud, plus une commune vote PDC, plus elle est séparatiste, catholique, francophone, formée de personnes nées dans la commune de domicile, et favorable à l'octroi des droits politiques aux femmes. A l'inverse, plus une commune est antiséparatiste, plus elle vote PAB, plus les couches supérieures sont importantes, plus elle est germanophone et protestante.»⁶

Moyens de diffusion

Les antiséparatistes opposent leur manière d'agir, selon eux, une action discrète et réaliste, à l'agitation des séparatistes, à leurs fêtes bruyantes et populaires. Les antiséparatistes, eux, prétendent s'exprimer avec «fermeté, simplicité, bonne foi» et restent dignes dans la lutte⁷.

Leur message passe principalement par des conférences et le journal du mouvement *Le Jurassien*, dont le premier numéro est édité en août 1953 et qui devient le *Quinquet* en 1979, encore publié actuellement. Des conférences étaient aussi organisées dans tout le Jura, mais aussi en Suisse romande où les gens, d'après l'UPJ, étaient mal informés à cause de la presse romande, en majorité proséparatiste et «en des mains catholiques». L'UPJ se donnait alors la tâche de rétablir les faits réels.

On retrouve à plusieurs reprises, chez les antiséparatistes, ce sentiment d'être victimes de la presse romande. Cette impression est très présente dans les articles du *Jurassien* en 1963, après les actions du FLJ.

Mais, si la presse romande semble être plus sensible au combat des séparatistes que des antiséparatistes, il ne faut pas oublier que ces derniers bénéficiaient du soutien de Berne puisque leur but était le même. A titre d'exemple, j'aimerais citer l'*Association pour l'entente entre Berne et le Jura* fondée en décembre 1951. Cette association, en étroite collaboration avec la chancellerie bernoise, vise surtout l'opinion publique suisse alémanique, mais maintient aussi un certain contrôle sur la presse romande et ceci notamment par l'intermédiaire de Virgile Moine, conseiller d'Etat jurassien⁸. En octobre 1952, cette association met sur pied un *Office central d'Information*, spécifiquement pour la Question jurassienne et dirigé par le chancelier d'Etat. Cet office, toujours par

l'intermédiaire de Virgile Moine et de ses liens amicaux avec Roland Stähli, est en étroite relation avec l'UPJ et notamment le rédacteur en chef du *Jurassien*, Jean-Pierre Méroz⁹ à qui il transmet des informations.

Le discours antiséparatiste dans les années 1950

Maintenant que nous connaissons un peu mieux le profil des acteurs antiséparatistes, je vais passer à l'analyse de leur discours dans les années 1950. J'ai relevé cinq arguments revenant à plusieurs reprises.

Les deux points qui m'ont semblé les plus importants sont :

1. l'aspect économique: pour l'UPJ, la cohabitation avec Berne est un gage de sécurité au contraire de l'«aventure» que représente un nouveau canton

2. le poids du passé et les 600 ans de vie commune avec Berne

Les trois autres sont :

3. un fort patriotisme: l'UPJ se présentant comme le défenseur des libertés démocratiques

4. son action d'information pour rétablir la vérité face aux mensonges manipulateurs des séparatistes

5. la question de l'unité du Jura et de ses frontières.

Refuser l'aventure et opter pour la sécurité

La question économique est très importante. On refuse l'aventure séparatiste, car rester avec Berne est un gage de sécurité. On met le doigt sur l'inconnu que représente un nouveau canton du point de vue financier¹⁰. On dénonce donc l'insécurité que comporte un tel projet et on reprend ainsi le slogan «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»¹¹, slogan repris à plusieurs reprises dans le discours antiséparatiste. On met en avant la problématique des impôts qui seraient plus élevés dans un nouveau canton.

On trouve donc ici une opposition entre, d'un côté, la raison, le choix de la sécurité, et de l'autre côté, la démesure, l'aventure séparatiste. Outre l'importance économique du canton de Berne, l'UPJ tient à dire que celui-ci s'est toujours (malgré quelques erreurs qu'elle ne nie pas) montré tolérant envers sa minorité francophone et que la cohabitation entre Berne et le Jura a toujours été harmonieuse et prospère.

Cette question est évidemment très importante, puisqu'il est vrai que, si l'on accepte sur ce point le discours antiséparatiste, toute revendication séparatiste (fondée sur une incompatibilité profonde entre les Berinois et les Jurassiens, due à leurs différences et à la triple domination (économique, politique et culturelle) de Berne sur le Jura¹²) perd aussitôt tout fondement.

La bonne entente entre l'ancien canton et le Jura ne tombe pas du ciel, mais est due à 600 ans de vie commune.

Le poids du passé

Pour les antiséparatistes, on ne peut pas parler de la Question jurassienne sans tenir compte du passé.

L'histoire commune du Jura avec Berne a commencé au XIV^e siècle. C'est de cette époque que datent les premiers traités de combourgeoisie qui unirent Berne aux états du sud du Jura. Il est donc important, dans le discours antiséparatiste, de s'appuyer sur ces 600 ans de vie commune et harmonieuse avec Berne. Ces liens ont, en plus, été renforcés à l'époque de la Réforme.

Un des points importants du débat opposant les séparatistes et les antiséparatistes tourne autour de l'affirmation ou non de l'ancien Evêché de Bâle comme un état souverain et indépendant.

Pour le RJ, le Jura, identifié à l'ancien Evêché de Bâle, a formé durant huit siècles un état indépendant¹³. Une telle opinion est inadmissible pour les antiséparatistes puisqu'elle donne aux revendications séparatistes un fondement historique.

Face à ces arguments, l'UPJ avance donc la thèse inverse. Comme les terres du prince-évêque de Bâle étaient une partie de l'empire allemand, elles ne pouvaient donc pas former un Etat souverain, au contraire des treize cantons que comptait alors la Confédération¹⁴.

Dans ce débat, deux interventions d'historiens sont à retenir, la thèse d'Adolf Gasser, professeur d'histoire à l'Université de Bâle, qui affirme, dans un rapport publié en 1957, que l'ancien Evêché de Bâle n'a jamais formé un Etat, et celle de Paul-Otto Bessire reprise par les séparatistes en réaction au rapport Gasser.

L'UPJ pour la défense des libertés démocratiques

Il ressort clairement du discours antiséparatiste que leur combat ne concerne pas que le Jura, mais bien toute la Suisse et ses valeurs. L'UPJ se bat pour la défense de ces valeurs, le dialogue, la concertation qui permettent à des gens de langues, de confessions, de cultures différentes de vivre ensemble. Les antiséparatistes font donc preuve d'un fort

patriotisme en se considérant comme les *vrais Suisses* à l'inverse des séparatistes qui représentent un danger pour la nation.

Pour la rédaction du *Jurassien*, céder aux revendications séparatistes, c'est-à-dire un Etat au nom d'une ethnie, nécessiterait un changement de la constitution et créerait un éclatement de la Suisse. Ça serait la porte ouverte à d'autres revendications du même type dans plusieurs régions de Suisse¹⁵.

Le séparatisme est donc vu comme un «danger national»¹⁶ et l'UPJ se porte garante de tout faire pour lutter contre ce danger.

Honnêteté contre manipulation

L'UPJ, sûre de représenter la majorité, dénonce les séparatistes comme étant malhonnêtes, cause d'un climat de haine, orgueilleux et ambitieux. Un des premiers objectifs du *Jurassien* est alors de faire «œuvre de vérité» face à toutes les manœuvres de propagande, les chiffres erronés, les accusations sans preuves et les déformations historiques que publient les séparatistes¹⁷. En effet, l'UPJ les accuse de n'avoir aucune source fondée pour prouver leur théorie historique, «les auteurs des commentaires historiques se servent du passé sans avoir jamais mis les pieds aux archives»¹⁸.

Face à cette mauvaise foi, il s'agit pour l'UPJ de «libérer l'opinion publique de l'oppression séparatiste»¹⁹. En effet, les séparatistes ne se contentent pas d'user d'une honteuse propagande, ils sèment la terreur autour d'eux et font pression pour se rallier de nouveaux partisans. Ainsi, Virgile Moine, dans un discours prononcé en 1957, dénonce un «état-major doctrinaire» qui a su séduire «une jeunesse ardente, enthousiaste, naïve aussi, désireuse de grandeur et d'évasion»²⁰. Les antiséparatistes opposent leur raison à la passion des séparatistes.

L'unité du Jura

Le discours de l'UPJ sur la question de savoir s'il y a une unité entre les Jurassiens est multiple. Un premier point à relever est que, pour l'UPJ, le rattachement du Jura à Berne en 1815 est vu comme le début d'un processus unificateur. Ce n'est qu'après 1815 que les sept districts jurassiens ont pu former une unité politique²¹.

Quant à la question de savoir si les Jurassiens sont divisés, l'UPJ répond parfois NON (ou en tout cas pas assez pour se séparer) et parfois OUI, à cause d'une histoire différente (notamment l'importance de la Réforme et des six siècles de vie commune avec Berne) et aujourd'hui de l'action des séparatistes qui créent un climat de haine et de tension dans le Jura.

Dans cette question de la division du Jura, on peut aborder la question des frontières géographiques d'un éventuel nouveau canton du Jura et notamment le cas de Bienne.

Les antiséparatistes sont extrêmement opposés à l'idée d'être séparés de Bienne, celle-ci étant la capitale économique du Jura bernois: l'en séparer reviendrait à une «décapitation économique de celui-ci»²². On retrouve ici les soucis économiques des antiséparatistes face à la création d'un nouveau canton.

On peut encore mentionner, dans cette même idée de frontières, l'idée, qu'on trouve pour la première fois dans un discours d'Henri Huber, conseiller d'Etat, en octobre 1957, qu'il est aujourd'hui anachronique de créer de nouvelles frontières. En effet, à l'heure d'une union européenne, il serait absurde de vouloir, en Suisse, aller à contre-courant.

Cependant, on peut quand même remarquer que face à l'Europe, l'UPJ prend position pour une intégration uniquement économique, qui ne doit jamais être politique, car elle mettrait en danger la neutralité et l'indépendance de la Suisse. On retrouve là la prudence et le pragmatisme des antiséparatistes.

L'évolution de l'UPJ face à l'initiative du RJ jusqu'à l'acceptation d'une séparation entre le Nord et le Sud

Examinons l'évolution du discours antiséparatiste face à la votation de 1959 dans le but de mettre en évidence le poids de cette date, laquelle marque une première étape dans l'évolution de la Question Jurassienne.

1957, le RJ lance l'initiative

On trouve la première réaction de l'UPJ face à l'intention du RJ de lancer une initiative (elle le sera le 15 août 1957) dans le N° 43 de juin-juillet 1957. Cette initiative réclame une consultation de la volonté populaire cantonale pour savoir si elle veut un plébiscite dans le Jura sur la création d'un nouveau canton ou non.

Bien sûr, l'UPJ prend tout de suite position contre cette initiative. Le N° 43 du *Jurassien* y est en grande partie consacré. Les deux thèmes principaux développés par l'UPJ durant toute leur campagne sont déjà présents:

- les questions financières que pose un nouveau canton²³,
- les moyens d'action peu honnêtes mis en œuvre par les séparatistes lors de la récolte des signatures²⁴.

La question financière est extrêmement présente, et ceci durant toute la campagne. L'UPJ s'oppose, par des chiffres clairs et vrais, aux séparatistes incapables de rien proposer de concret²⁵.

Les méthodes du RJ sont dénoncées: «pour aboutir à ses fins, il se fera doux comme un agneau, conciliant dans la forme, prévenant, mielleux, plein d'attentions. Et tandis qu'il arguera de sa bonne foi, ses militants organisés en commandos passeront de village en village, de maison en maison, pour attirer à eux les voix des Jurassiens.»²⁶ Les séparatistes sont donc dépeints comme étant prêts à tout pour obtenir des signatures (et ceci avant que cette récolte ait commencé). A l'opposé, le rôle de l'UPJ (comme dans la question financière) est d'avertir, d'informer la population.

Quelques mois plus tard, l'UPJ commence à dénoncer cette initiative comme étant une manœuvre séparatiste, laquelle consiste, en créant la confusion (car elle se présente en plusieurs étapes), à obtenir une majorité de oui dans la partie jurassienne pour ainsi alerter l'opinion en se présentant comme les victimes de la majorité bernoise. Mais l'UPJ souligne que ce résultat ne serait pas clair: les gens ayant voté OUI pourraient l'avoir fait pour deux raisons: pour signifier, soit qu'ils veulent un nouveau canton, soit qu'ils veulent pouvoir dire, par un vote, qu'ils ne veulent justement pas de nouveau canton.

Antidémocratique est aussi cette initiative, car elle permettrait d'«organiser une votation fédérale sur la question de la séparation du canton de Berne, sans que le peuple bernois dans son ensemble – et non seulement les sept districts jurassiens – se soit prononcé à ce sujet»²⁷, ce qui reviendrait à ce qu'une minorité impose ses vues à une majorité. En plus, l'UPJ craint pour l'avenir de la Suisse, puisqu'en envisageant le succès d'un tel projet, on assisterait à «un séparatisme en cascade et alors, c'en serait fait de la Confédération»²⁸.

1958, voter pour régler la question

Durant toute l'année 1958, on sait, même avant qu'elle ne soit déposée en novembre, que l'initiative a réussi à récolter suffisamment de signatures. L'UPJ continue à développer les mêmes arguments: les problèmes financiers qui découleraient de la création d'un nouveau canton et dont les séparatistes ne parlent pas²⁹; les méthodes employées par les séparatistes pour arriver à ce résultat³⁰. Je me permets de remarquer ici que ces accusations sont exactement les mêmes qu'en été 1957, alors que l'initiative n'est pas encore lancée.

Des chiffres commencent à s'articuler. L'initiative aurait récolté 24000 voix dont 42% d'électeurs du Jura Sud (57% d'électeurs jurassiens). Il faut donc expliquer ce succès. D'après l'UPJ, si beaucoup d'antiséparatistes ont signé cette initiative, c'était dans l'espoir de voir cette question réglée et de retrouver la paix, de pouvoir «dire ce qu'ils pensent d'un mouvement anti-alémanique et anti-suisse»³¹.

En juillet 1958, l'initiative du RJ n'est pas encore déposée et l'UPJ commence à s'impatienter. Elle se montre convaincue que le délai des séparatistes ne fait que prolonger le malaise provoqué par cette initiative, ce qui serait en fait le but premier des séparatistes. Au lieu de chercher à «y voir clair», ceux-ci ne cherchent qu'à «creuser un fossé entre le Jura et l'ancien canton»³².

L'initiative est finalement déposée en novembre 1958. On revient alors sur la raison de ce délai imposé par le RJ qui est interprété comme une manœuvre de plus, une manière de gagner du temps pour faire campagne dans le Lauffonnais et dans le Sud³³.

1959, avant et après la votation, la propagande et la victoire

Les mois précédant la votation du 5 juillet 1959 sont utilisés par l'UPJ à une active propagande en faveur du non. Un numéro spécial du *Jurassien* est même édité juste avant les votations. On y retrouve bien sûr tous les arguments développés précédemment.

L'UPJ se montre sûre de la victoire et présente un RJ en perte de vitesse³⁴ et un peuple jurassien décidé à opter pour la seule solution capable de ramener la paix : le refus d'une séparation.

Après la votation (48% de OUI dans le Jura, 22% dans tout le canton³⁵), le ton est triomphaliste. Du côté antiséparatiste, on est sûr que la lutte est désormais finie, que les séparatistes n'ont plus qu'à abandonner leurs revendications.

Plusieurs articles vont dans ce sens, leurs titres sont évocateurs : «La lutte dans le Jura Nord, le cauchemar est dissipé», ou encore : «Le séparatisme condamné à mort» où l'on peut lire que le Sud n'aurait jamais accepté de se séparer de Berne et que le Jura Nord ne le peut pas tout seul³⁶.

Marc Houmard, Jean Wille et Jean-Pierre Méroz dans un article intitulé «Merci» adressent leurs remerciements et annoncent que désormais «la paix va revenir chez nous» et que «le Jura est maintenant libéré de la tutelle séparatiste».

Rapidement, les antiséparatistes se rendent compte que l'attitude du RJ ne va pas dans ce sens, mais qu'ils se montrent prêts à continuer la lutte. On va alors, du côté antiséparatiste, dès octobre 1959, critiquer

l'attitude de mauvais joueur du RJ, attitude qui ne fait qu'attiser les divisions entre Jurassiens, alors que les antiséparatistes, eux, voudraient travailler à recréer une union entre le Nord et le Sud (il est évident qu'ils sont nettement opposés à une séparation en deux du Jura)³⁷.

Face à la réaction du RJ qui met le résultat de cette votation sur le compte des voix des nombreux immigrés bernois, l'UPJ se place en défenseur de la démocratie et dénonce la manœuvre des séparatistes comme une «ségrégation électorale»³⁸.

1960-1963, Refus des séparatistes d'abandonner le combat

Dans les années 1960-62, le ton se calme un peu. Les thèmes habituels sont abordés, mais sur un ton moins polémique que durant les trois années précédentes. L'UPJ pense que son combat a été légitimé par le résultat du 5 juillet et que toute revendication séparatiste a été enterrée une bonne fois pour toutes. Cependant, le RJ ne suit pas ce chemin. Dès la fin de l'année 1961, l'UPJ s'inquiète de ses ambitions de porter le problème à l'étranger.

Les attentats du FLJ, à la fin de l'année 1962 et au début 1963, provoquent bien sûr de vives réactions parmi les milieux antiséparatistes. On dénonce bien sûr la violence de telles actions, mais aussi les liens troubles entre le RJ et le FLJ. L'UPJ réclame un désaveu clair et public de ce dernier par les séparatistes³⁹.

L'UPJ commence à craindre l'opinion de la presse romande, alertée par les actions du FLJ, et la volonté d'internationalisation du conflit par les séparatistes. C'est certainement dans cette optique que, lors de l'assemblée générale de l'UPJ de l'automne 1963, une résolution est adoptée qui montre un net changement de politique. Dans les années 60-61, on pense à retrouver une certaine cohésion au sein du peuple jurassien, on est donc bien loin de l'idée d'une division du Jura. Mais dans cette résolution, l'UPJ se voit contrainte, puisque tous les efforts qu'elle a faits pour calmer le jeu sont restés vains, puisque le RJ «est resté sourd à ces appels [...] a durci sa position, creusant un fossé toujours plus profond entre le Sud et le Nord du Jura» à se résigner, pour la paix, à envisager que les trois districts du Nord se prononcent par un vote sur leur avenir⁴⁰.

On verra par la suite que c'est la solution que choisira le gouvernement bernois en changeant sa Constitution en 1970 pour permettre les plébiscites qui aboutiront effectivement à une division entre le Sud et le Nord.

Conclusion

Pour conclure, je vais tenter de dégager l'évolution générale du discours antiséparatiste durant les années 1950.

Au début de cette période, le but premier des antiséparatistes est de démontrer les raisons de leur mouvement: une action d'information dans la population face aux mensonges séparatistes. Plusieurs arguments sont mis en avant. Deux points ressortent particulièrement, l'aspect économique et le débat historique. L'aspect économique est, à mon avis, extrêmement important. Les antiséparatistes voient la cohabitation avec Berne comme un gage de sécurité et refusent un changement qui réserverait un avenir incertain. Du point de vue historique, les antiséparatistes refusent l'idée séparatiste que l'ancien Evêché de Bâle a formé un état indépendant. D'autres arguments reviennent à plusieurs reprises dans les articles du *Jurassien*. Les antiséparatistes se présentent comme les défenseurs d'une certaine entente helvétique, la réunion de gens de langues, de cultures, de religions différentes, pourtant capables de vivre ensemble, particularité de la Suisse qui se voit remise en cause par les séparatistes. D'où le sentiment pour l'UPJ d'être le reflet de la majorité, au contraire des séparatistes qui ne sont que manipulateurs.

Sur la question de l'unité du Jura, les prises de position antiséparatistes sont plus aléatoires. D'un point de vue historique, le Nord et le Sud du Jura sont très différents. Mais, s'il s'agit d'envisager une division du Jura, alors cette différence est minimisée, attitude qui change en 1963, puisque l'UPJ accepte finalement l'idée d'une division du Jura.

Dès l'année 1957 et l'annonce du projet de l'initiative séparatiste, le *Jurassien* se lance dans une farouche campagne en faveur du NON. On reprend les mêmes arguments avec, en tête, toujours l'aspect économique. Des attaques directes et violentes contre le RJ et ses méthodes se font aussi très présentes.

Le 5 juillet 1959 est suivi par un moment d'euphorie, on savoure sa victoire qu'on pense définitive, les antiséparatistes se montrent sûrs de leur politique légitimée par le résultat du scrutin. Le début des années 1960 voit naître une accalmie dans le ton des articles du *Jurassien*. Cependant, elle n'est que de courte durée. L'attitude séparatiste qui refuse de renoncer à son combat va relancer les débats. La volonté d'internationalisation du mouvement par les séparatistes et les actions du FLJ vont mettre l'UPJ sur la défensive. Elle prend alors un ton de victime et se décide à accepter une séparation entre le Nord et le Sud du Jura.

Emma Chatelain est étudiante à l'Université de Fribourg où elle prépare une licence ès lettres avec l'histoire contemporaine en branche principale. Cet article est le résumé d'un travail réalisé dans le cadre d'un séminaire.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Travaux relatifs à la Question jurassienne:

- BASSAND, Michel.: «Le séparatisme jurassien: un conflit de classe et/ou un conflit ethnique?», in: *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXI, 1976.
- GANGUILLET, Gilbert: *Le conflit jurassien, genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*. Zurich, Boko Druck, 1998.
- HAUSER, Claude: *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910-1950)*. Courrendlin, CJE, 1997.
- VOUTAT, Bernard: «La question jurassienne», in: *Dictionnaire Historique de la Suisse* [publication électronique DHS], version du 11.11.2003.
- WISARD, François: *Le Jura en question*. Lausanne, Le livre politique, 1988.

Publications antiséparatistes:

- *Le Jurassien* (1953-1963). Mensuel édité à Saint-Imier par l'Union des Patriotes Jurassiens
- *La discorde dans le Jura bernois. La question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique*. Berne, Edité par l'Union Cantonale, 1957.
- *Jura bernois 1952-1977. Dans le sens de l'histoire, vingt-cinq ans de lutte*. Tavannes, Ed. de Force Démocratique, 1977.
- DROZ, Roger, STÄHLI, Roland et al.: *Jura Bernois: 1975-1985*. Moutier, Ed. de Force Démocratique, 1985.
- HUBER, Henri et MOINE, Virgile: *Où mène le séparatisme?* Saint-Imier, Imprimerie du Jura Bernois, 1958.
- UNION DES PATRIOTES JURASSIENS: *Manifeste au peuple suisse, aux peuples du Jura et de l'ancien canton, au Grand conseil et au Conseil-exécutif du canton de Berne*. Tramelan, Imprimerie du progrès, 1952.
- UNION DES PATRIOTES JURASSIENS: *Statuts*. Saint-Imier, 25 avril 1953.

NOTES

¹ GANGUILLET, Gilbert, *Le conflit jurassien, genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*. Zurich, Boko Druck, 1998, p. 88.

² *ibidem*, p. 96.

³ BASSAND, Michel: «Le séparatisme jurassien: un conflit de classe et/ou un conflit ethnique? in: *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. LXI, 1976, p. 234.

⁴ *ibidem*, p. 240.

⁵ GANGUILLET, Gilbert, *op. cit.* p.102.

⁶ BASSAND, Michel, *op. cit.* p. 236.

⁷ «Propagande ou réalisme sain» (article signé: Sylvain), in: *Le Jurassien*, N° 4/décembre 1953.

⁸ GANGUILLET, Gilbert, *op. cit.* p.134.

⁹ HAUSER, Claude: *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne*. Courrendlin, CJE, 1997, p.451.

¹⁰ WILLE, Jean: «Nous savons ce que nous avons...», in: *Le Jurassien*, N° 2/octobre 1953.

¹¹ *Le Jurassien*, N° 1/août 1953.

¹² WISARD, François: *Le Jura en question*. Lausanne, Le livre politique, 1988, p.35-36.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ «Le Jura a-t-il été un Etat indépendant?» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 4/décembre 1953.

¹⁵ «Le séparatisme, un danger pour l'ensemble de la Suisse» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 1/août 1953.

- ¹⁶ DUNARD: «Danger national !», in: *Le Jurassien*, N° 2 / octobre 1953.
- ¹⁷ GIRARDIN, Marcel: «Rétablissons les faits», in: *Le Jurassien*, N° 1 / août 1953.
- ¹⁸ ORY, Herbert: «Des fraudeurs de l'histoire», in: *Le Jurassien*, N° 1 / août 1953.
- ¹⁹ GIRARDIN, Marcel, op. cit.
- ²⁰ HUBER, Henri et MOINE, Virgile: *Où mène le séparatisme?* Saint-Imier, Imprimerie du Jura Bernois, 1958, p.
- ²¹ MEROZ, Jean-Pierre: «L'Unité jurassienne», in: *Le Jurassien*, N° 14 / novembre 1954.
- ²² WILLE, Jean: «Un problème qu'il ne sert à rien d'éluider», in: *Le Jurassien*, N° 41 / avril 1957 et N° 42 / mai 1957.
- ²³ «Qui paiera?» (article non signé) / «L'initiative séparatiste et les finances jurassiennes» (article non signé) / Prof. GASSER, Adolf: «Pas de séparatisme sans les richesses du Sud» / «Une fois encore rétablissons la vérité» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 43 / juin-juillet 1957.
- ²⁴ «Branle-bas de combat, nous y voilà» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 43 / juin-juillet 1957.
- ²⁵ «Et le budget?» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 47 / novembre 1957.
- ²⁶ idem.
- ²⁷ idem.
- ²⁸ idem.
- ²⁹ Erg: «Encore des chiffres!», in: *Le Jurassien*, N° 52 / avril 1958 / Jil: «Qui paierait les impôts?», in: *Le Jurassien*, N° 53 / mai 1958.
- ³⁰ Erg: «Le Jura Sud et l'initiative», in: *Le Jurassien*, N° 49 / janvier 1958.
- ³¹ MEROZ, Jean-Pierre: «La grande astuce», in: *Le Jurassien*, N° 51 / mars 1958.
- ³² «L'initiative n'est qu'une manœuvre» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 57 / octobre 1958.
- ³³ «Neuf mois après» (article signé: Edg), in: *Le Jurassien*, N° 58 / novembre 1958.
- ³⁴ «Désarroi chez les séparatistes» (article signé: Politicus), in: *Le Jurassien*, N° 65 / juin 1959.
- ³⁵ GANGUILLET, Gilbert, op. cit., p. 137.
- ³⁶ *Le Jurassien*, N° 67 / juillet-août 1959.
- ³⁷ «Jura Sud et Jura Nord» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 69 / octobre 1959.
- ³⁸ «Sauvons la démocratie» (article signé: jil), in: *Le Jurassien*, N° 71 / décembre 1959.
- ³⁹ WILLE, Jean: «Où mènent les mauvais chemins?», in: *Le Jurassien*, N° 98 / septembre 1962 / «On ne défend pas des idées en brûlant des maisons» (article non signé), in: *Le Jurassien*, N° 106 / mai 1963.
- ⁴⁰ «Résolution», in: *Le Jurassien*, N° 109 / octobre 1963.

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

Pierre-Yves Donzé

La dimension économique de la Question jurassienne n'a jusqu'à présent que peu retenu l'attention des chercheurs. Il est vrai qu'elle n'a pas été érigée en argument prioritaire par les différents protagonistes du conflit jurassien, beaucoup plus attachés à sa dimension identitaire (confession, culture, langue, origine, etc.). De plus, il faut relever que ce conflit se déroule dans une conjoncture économique caractérisée par une forte croissance et le plein emploi, et donc moins favorable à la primauté des arguments économiques.

Assez curieusement, le patronat industriel jurassien n'a pratiquement jamais pris la parole en tant que tel dans le conflit jurassien, alors même qu'il représente une élite incontournable de la vie sociale et économique jurassienne. Il n'est toutefois pas totalement absent de la scène politique et certaines interventions collectives de sa part révèlent des positions diverses face à la question de la création d'un nouvel Etat jurassien. Dans le cadre de cette brève présentation, je vais m'intéresser à expliquer en quoi les industriels jurassiens ont pu s'avérer favorables ou non à la création d'un nouveau canton, au nom de quels arguments et dans quel but.

La révolte des petits patrons horlogers dans l'entre-deux-guerres

On ne peut saisir la position du patronat horloger durant la Question jurassienne sans revenir sur l'évolution économique que connaît l'industrie horlogère dans l'entre-deux-guerres. Celle-ci se caractérise en effet par un vaste mouvement de concentration industrielle et un déplacement des centres de décisions dans les villes du pied du Jura (Neuchâtel, Bienne, Granges, Soleure)¹. La constitution de trusts industriels se fait alors au détriment de plusieurs entreprises jurassiennes. A titre d'exemple, la société Ebauches SA, fondée en 1926, rachète durant les quinze années qui suivent une cinquantaine d'entreprises horlogères, dont 14 dans le Jura bernois². Or, plusieurs de ces entreprises sont

fermées au profit d'unités de production plus grandes, souvent situées dans des centres urbains³. Dans ce contexte, le petit patronat horloger se sent menacé par la concentration industrielle et intervient sur la scène politique. Il reproche notamment aux autorités bernoises de ne pas intervenir en faveur de l'industrie horlogère, au travers de la Banque cantonale bernoise, elle-même actionnaire de l'Allgemeine schweizerische Uhrenindustrie AG (ASUAG), le principal trust horloger fondé durant l'entre-deux-guerres. Le député radical de Tavannes Jules Schlappach intervient ainsi contre la concentration au Grand Conseil en 1931, mais en vain⁴. Le patronat horloger jurassien est toutefois divisé sur la question de l'interventionnisme étatique en faveur des petits fabricants. Ainsi, plusieurs industriels, généralement dirigeants de grandes entreprises bénéficiaires du mouvement de trustification, occupent eux-mêmes un siège au conseil d'administration de l'ASUAG.

Industriels jurassiens membres du conseil d'administration de l'ASUAG, 1931-1955⁵

Période de fonction	Nom	Entreprise
1931-1954	Maurice Savoye, Saint-Imier	Longines
1932-1934	Werner Brandt, Reconvilier	Fonderie Boillat SA
1934-1938	David-H. Wuilleumier, Tramelan	Fabricant d'horlogerie
1937-?	Emile Juillard, Cortébert	Cortébert Watch Co
1938-1947	André Flückiger, Saint-Imier	Flückiger & Cie
1954-?	Eugène Jeanrenaud, Saint-Imier	Longines

La division du patronat horloger jurassien sur la question de la concentration industrielle et de l'intervention de l'Etat se retrouve au sein de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), dont l'assemblée générale de 1931 révèle les positions patronales opposées⁶. Ainsi divisée, l'ADIJ refuse de prendre position et renonce l'année suivante à fonder une Commission industrielle⁷. Entre temps, les petits patrons horlogers se sont regroupés en une association, qui compte près de 500 membres en 1931. Très actifs, ils se rencontrent à de nombreuses reprises au cours des années 1930. Ils fondent même en 1933 à Bienne leur propre journal *La Tribune horlogère*. De plus, ils sont soutenus par le député agrarien de Saint-Imier Abel Jolissaint (1933) et le libéral

franc-montagnard Emile Bouchat (1935), qui demandent au Grand Conseil un soutien en faveur des petits fabricants, mais ne voient pas leurs revendications aboutir⁸.

Pour schématiser, on assiste donc dans les années 1930 à l'opposition entre un petit patronat horloger défenseur de la «fabrique horlogère rurale»⁹ et les dirigeants des grandes entreprises horlogères du pays décidés à moderniser leurs moyens de production. Cette polarisation du patronat, et surtout la rancœur des petits fabricants envers un Etat de Berne qui n'a rien fait pour soutenir leur industrie, se retrouve après 1947.

Le patronat horloger et les débuts du mouvement séparatiste (années 1940 et 1950)

Dès l'éclatement de l'affaire Moeckli (1947), plusieurs industriels s'engagent en effet en faveur de la création d'un Mouvement séparatiste jurassien. Or, contre toute attente, c'est un industriel favorable à la concentration horlogère, Daniel Charpiloz, qui prend la tête du mouvement, dont il occupe la présidence de 1947 à 1954. Entré dans la fabrique paternelle Hélios, à Bévillard, après ses études au Technicum de Bienne, il est en effet parmi les fondateurs du trust des fabricants de pignons (1929)¹⁰.

Industriels engagés dans le Mouvement séparatiste jurassien au cours des années 1940¹¹

Nom	Lieu	Entreprise	Fonction au sein du Mouvement séparatiste
Daniel Charpiloz	Malleray	Malleray Watch	Président central (1947-1954)
Marcel Aubry	Le Noirmont	Aubry Frères	Membre du comité central (1947)
Jacques Theurillat	Porrentruy	Theurillat Frères	Membre fondateur (1947)
Victor Beuchat	Bienne	Fabricant de ressorts	Membre du comité central (1949)
Robert Langel	Courtelary	Fabricant d'horlogerie	Membre du comité central (1949)
Gaston Aubry	Le Noirmont	Aubry Frères	Membre du comité central (1949)
Roger Moeschler	Bonfol	Fabricant d'horlogerie	Membre du comité central (1949)

A ses côtés, ce sont pourtant essentiellement des patrons horlogers indépendants qui s'engagent à la fin des années 1940 dans le séparatisme (tableau 2). Ils sont fort bien représentés dans le Mouvement séparatiste à la fin des années 1940. Le comité central de 30 personnes élues en 1949 comprend même cinq industriels (soit 16.7%)¹². Au cours des années 1950, plusieurs autres industriels horlogers, généralement radicaux, s'engagent dans le mouvement séparatiste et perpétuent ainsi le modèle esquissé ci-dessus.

Citons notamment le fabricant d'horlogerie de Tramelan Jean Boillat, candidat au Conseil national en 1963; le fabricant de pierres des Breuleux Henri Theurillat, membre du comité directeur du Rassemblement jurassien (RJ) dans les années 1960¹³; Hubert Bouille, fabricant de boîtes de montres aux Bois et président-fondateur de la section locale du Rassemblement jurassien en 1952¹⁴; ou encore André Francillon, directeur chez Longines, fondateur en 1952 d'une section du RJ à Saint-Imier¹⁵ et second président central du RJ, au décès de Daniel Charpiloz (1954).

On ne sait toutefois que peu de choses sur les motivations de cet engagement, sur la place des facteurs économiques aux côtés de facteurs politiques, culturels ou religieux qui interviennent aussi dans le choix de l'engagement politique. Cependant, au vu de l'importance de cette présence patronale des premières années et du profil des entrepreneurs en question, on peut raisonnablement penser avoir affaire à un patronat horloger proche de celui qui s'oppose dans les années 1930 au mouvement de concentration industrielle, d'autant plus que l'essentiel des industriels, dont il est question dans le tableau 2, dirige tous des entreprises indépendantes des trusts industriels. L'un des seuls textes qui contient une référence à la politique économique que le RJ souhaite voir appliquer dans le cadre d'un nouvel Etat jurassien est la *Déclaration de principe sur la Constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'Etat jurassien*, publiée en 1954¹⁶. Il y est affirmé que l'existence d'un gouvernement jurassien saura mieux prendre en compte et défendre les intérêts industriels régionaux que ce n'est alors le cas :

Un gouvernement qui sera l'émanation du peuple du Jura et dont les membres s'occuperont en permanence de problèmes jurassiens, dont ils ont une connaissance parfaite, rétablira le rapport indispensable entre la politique de l'Etat et les intérêts économiques du pays. Cette politique sera d'autant plus homogène et profitable à l'ensemble du peuple jurassien que plus de la moitié de celui-ci vit d'activités industrielles. Une telle politique se traduira par un soutien effectif de nos industries, notamment dans leurs rapports avec les autorités fédérales [...].¹⁷

La place des industriels dans le mouvement antiséparatiste

Le modèle esquissé ci-dessus d'un petit patron horloger rejoignant les rangs du Mouvement séparatiste dans l'espoir qu'un Etat jurassien puisse intervenir à l'encontre du mouvement de concentration industrielle est fortement caricatural et ne représente qu'une partie du patronat. En effet, dès l'éclatement de la Question jurassienne, de très nombreux industriels, installés principalement dans les districts de Courtelary et de Moutier, quelle que soit la forme de leur entreprise, s'engagent au sein du mouvement antiséparatiste, l'Union des patriotes jurassiens (UPJ). Le manifeste fondateur de cette association a été publié et permet de connaître le profil des premiers patrons à la soutenir¹⁸. Parmi les 357 signataires dont la profession est connue, on dénombre 34 industriels et fabricants d'horlogerie (9.5%). Parmi eux, on rencontre quelques grandes figures patronales du Jura Sud, issues des divers secteurs industriels de la région. Pour ce qui est de l'horlogerie, il faut relever la présence de James Choffat, patron de l'entreprise Hoga Watch et député-maire radical de Tramelan; d'Edmond Gagnebin, lui aussi de Tramelan, directeur de Numa Watch et membre du comité central de la Fédération horlogère; de Charles et de Robert Jeanneret, dirigeants de l'entreprise Léonidas Watch, à Saint-Imier. Quant à l'industrie des machines-outils et de la mécanique, elle est représentée par les fabricants de Bévillard (Charles, Max et René Schäublin) et ceux de Moutier (Jean Burri, Hermann Konrad, Albert Pétermann). Mais les premiers industriels à s'engager dans l'UPJ se recrutent aussi très largement dans le milieu des petits fabricants horlogers, principalement à Tramelan (dix fabricants), mais aussi dans le vallon de Saint-Imier (deux à Renan et un à Saint-Imier), la vallée de Tavannes (trois à Malleray, deux à Reconvilier, deux à Tavannes, deux à Moutier et un à Bévillard) ainsi qu'à La Neuveville (un fabricant).

Ce ne sont donc pas uniquement les industriels favorables à la concentration horlogère qui s'opposent au séparatisme, mais un très large panel d'entrepreneurs représentatifs de la diversité du patronat jurassien, une structure que le mouvement antiséparatiste conservera jusqu'après les plébiscites et qui confirme l'insuffisance de la seule explication économique. La position des industriels antiséparatistes révèle l'attachement aux principes d'un libéralisme classique en ce qui concerne les attentes envers l'Etat. Les bénéfices éventuels d'un nouveau canton du Jura, en terme de politique économique favorable à l'industrie, sont largement atténués par les risques encourus en terme de fiscalité. Ce qui est surtout craint, c'est la création d'une frontière politique forte qui risque de couper le Jura horloger de la métropole biennoise. Ainsi,

par exemple, dans sa nécrologie de Paul Trümpy, directeur de l'usine Thécla à Saint-Ursanne, le journal antiséparatiste *Le Jurassien* écrit en 1963 que ce dernier «se rendit immédiatement compte quel danger le séparatisme pouvait faire courir à l'industrie jurassienne en provoquant son isolement.»²⁰ L'opposition à la création d'un nouveau canton est alors justifiée par les grands principes libéraux et anti-interventionnistes, dans un contexte de retrait de l'Etat de l'industrie horlogère, et trouve une justification théorique avec le modèle des pôles de croissance, présentée dans les cercles patronaux jurassiens dès la fin des années 1960 par François Schaller²¹. Professeur d'économie politique aux Universités de Berne et de Lausanne, ce fils d'un ancien directeur d'entreprise horlogère de Porrentruy, lui-même ancien directeur financier de la fabrique de boîtes de montres Louis Lang SA, à Porrentruy, et membre de plusieurs conseils d'administration dont celui de la fabrique de machines Bechler SA, Moutier,²² insiste sur le fait que le développement régional repose sur le dynamisme de certains pôles, dans lesquels se concentrent les grandes entreprises horlogères et qui entraînent dans leur dynamique un arrière-pays industriel plus vaste. Or, le Jura ne possède aucun de ces centres horlogers (Bienne, La Chaux-de-Fonds, Granges, etc.) et vit dans un rapport de dépendance économique, notamment envers la région biennoise pour les trois districts du Jura Sud. L'avenir de l'industrie jurassienne ne doit donc pas être compromis par une nouvelle frontière cantonale, d'autant plus que celle-ci risque de s'avérer fiscalement défavorable aux entreprises.

Enfin, on en revient donc à la question fiscale. La radicalisation du mouvement séparatiste et le progressisme de ses positions politiques font en effet craindre à de nombreux industriels qu'un nouvel Etat jurassien adopte une politique fiscale défavorable aux entreprises. Le mouvement antiséparatiste dénonce dès le milieu des années 1960 «l'inévitable conversion du séparatisme vers un gauchisme révolutionnaire²³», un thème récurrent au cours des années 1970²⁴. Les antiséparatistes ajoutent par exemple en 1970 que la création d'un nouveau canton nécessitera «de mettre durement à contribution chaque entreprise, petite ou grande, et chaque particulier, dans une mesure qui permettra de financer, d'abord, le gouvernement cantonal. [...] Il s'agira encore de financer le parlement cantonal, puis de remplir de monde tous les bureaux et tous les offices cantonaux qu'on s'empressera de créer.»²⁵ Une politique qui se fera au détriment de «la compétitivité de nos industries»²⁶. L'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH) ne dit pas autre chose lorsqu'elle déclare peu avant le 23 juin 1974, de manière diplomatique il est vrai, qu'«actuellement, l'économie vit dans un contexte politique connu; elle affrontera l'inconnu si ce contexte est transformé totalement [...].»²⁷

Vers les plébiscites: les industriels jurassiens favorables à un nouveau canton

La radicalisation du Rassemblement jurassien au cours des années 1960 se fait aussi sentir sur la place qu'occupent les industriels à l'intérieur du mouvement séparatiste. Le départ d'André Francillon de la présidence centrale en 1965 est symptomatique de l'arrivée d'une nouvelle génération à la tête du mouvement, caractérisée par son progressisme politique et le recours à une doctrine ethnique dans laquelle la dimension économique est très secondaire, si bien qu'en 1974, le comité directeur du RJ ne comprend plus que trois industriels parmi ses 56 membres (soit 5.6%)²⁸.

Lors de la campagne plébiscitaire de 1974, le Rassemblement jurassien reprend toutefois sa position de défense du petit patronat horloger, même si la thématique économique n'est pas centrale dans sa propagande. Dans les semaines qui précèdent le plébiscite, le RJ cherche à rassurer la population ainsi qu'à montrer la force économique et industrielle du Jura. Le jeune Alain Charpiloz, docteur en sciences économiques et industriel à Bévillard, membre du comité directeur du RJ, est le principal théoricien économique du mouvement séparatiste. Au travers de plusieurs articles parus dans *Le Jura Libre* dans les semaines qui précèdent le plébiscite du 23 juin, il insiste sur les avantages que peut apporter la souveraineté étatique pour favoriser ce qu'il appelle «la condition de notre développement.»²⁹ Il affirme ainsi en mai 1974 que le manque de diversification du tissu industriel jurassien et le déplacement des centres de décisions hors du Jura nécessitent la création «d'un pôle de croissance interne»³⁰. Il prône ainsi l'adoption d'une politique cantonale volontariste de développement régional, fondée autant sur un soutien accru aux entreprises endogènes (politique de crédit et d'exonérations fiscales favorables aux PME, création d'un centre de recherche et de développement, etc.) que sur une politique de promotion économique visant la recherche active d'investisseurs étrangers, telle que la mène alors le canton de Fribourg. Dans un interview accordé à *La Suisse horlogère*, Roland Béguelin insiste de son côté sur la nécessité de disposer d'un Etat autonome afin de raccrocher le Jura à la fameuse banane bleue, le «sillon central du Marché commun»³¹ qui traverse l'Europe de la Mer du Nord à la Méditerranée via la Rhur, un objectif qui deviendra un classique de la politique de développement économique du canton du Jura. Mais Béguelin milite aussi en faveur d'un Etat interventionniste en faveur des entreprises horlogères en difficulté, arguant que «s'agissant du pouvoir de décision dans les concentrations nouvelles, Neuchâtelois et Soleurois ont plus d'atouts en mains que les Jurassiens.»³²

C'est dans ce contexte de la quête d'un Etat interventionniste en faveur du développement économique que 70 chefs d'entreprise apportent leur soutien à la création d'un canton du Jura et signent un appel des industriels peu avant le 23 juin³³. Les 51 entreprises qu'ils représentent, situées aussi bien dans le Nord (31 entreprises) que dans le Sud (20 entreprises), montrent bien que le grand patronat industriel jurassien ne s'affiche pas en faveur d'un nouveau canton. L'essentiel de ces entreprises sont de petites unités actives dans la fabrication de montres et de composants horlogers, ainsi que des ateliers de mécanique et de décolletage. L'exemple des fabricants de boîtes de montres illustre bien qu'on a affaire surtout à de petits entrepreneurs indépendants qui dirigent des maisons dont la taille est limitée. En effet, aucune des grandes fabriques de boîtes de montres jurassiennes (La Générale SA à Delémont, Donzé-Baume SA aux Breuleux, Louis Lang SA à Porrentruy, Miserez SA à Saignelégier, MRP SA à Alle, Ervin Piquerez SA à Bassecourt et Georges Ruedin SA à Bassecourt, etc.) ne soutient le plébiscite de 1974.

Fabricants de boîtes de montres favorables au plébiscite du 23 juin 1974

Directeur	Fabrique	Localité	Nombre d'employés (1978)
Henri Beuchat	Henri Beuchat SA	Glovelier	55
Jean et Roger Boillat	Metac SA	Fahy	40
Jâmes Claude	Créatec SA	Vendlincourt	?
Roger Gigon	Mabo SA	Develier	?
Marcel Lusa	Lusa SA	Courfaivre	70
André Marquis	?	Develier	?
Raymond Prétat	Raymond Prétat SA	Porrentruy	80
Maurice Voisard	Fontenais SA	Fontenais	70

Les grandes entreprises ne sont représentées que par quelques rares industriels. En effet, parmi les 36 plus grandes entreprises jurassiennes de 1978³⁴, on en dénombre seulement deux dont les dirigeants ont soutenu la création d'un canton du Jura: la fabrique de couronnes Pibor SA, à Glovelier, dirigée par Pierre Bourquard (chiffre d'affaires de 300 000 francs en 1978 et 270 employés), ainsi que la fabrique de pignons Hélios SA, à Bévillard, appartenant à la famille Charpiloz (chiffre d'affaires inconnu et 400 employés). Enfin, il faut souligner la présence parmi les

signataires de cet appel de Philippe Holzer, directeur chez Bechler, à Moutier, mais à titre individuel.

Les difficultés que le Rassemblement jurassien rencontre auprès du monde économique s'expliquent en grande partie par la crainte des industriels de voir se mettre en place l'Etat social revendiqué par nombre de séparatistes, et donc l'adoption d'une fiscalité élevée et peu favorable à leur encontre. Un fabricant de boîtes de montres partage ces soucis et en fait part à Roger Guenat, fabricant d'horlogerie des Breuleux, chargé de recueillir le soutien de ses collègues industriels pour le plébiscite du 23 juin :

Monsieur,

Comme convenu, je vous retourne ci-joint le formulaire signé.

Ce dernier, signé par tous les industriels du Jura, tranquillisera une partie de l'opinion publique. Toutefois, à mon avis c'est le gouvernement provisoire qui devrait s'engager et promettre que ni les travailleurs ni les industriels ne paieront pas plus d'impôts dans un canton du Jura que dans l'ancien canton de Berne. Moi-même j'avais cette crainte, et l'ayant exprimée à des personnalités séparatistes, j'ai eu la preuve que je n'étais pas le seul dans cet état d'esprit, car il faut bien avouer que les principaux partis dirigeants sont assez à gauche. La création d'un parti libéral indépendant a déjà créé une tout autre atmosphère, mais à mon avis cela ne suffit pas.

Dès lors, une publication dans la presse au bon moment ne manquera pas d'enlever les voix de droite hésitantes.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. Vive le Jura.³⁵

Le souci de voir un nouvel Etat jurassien adopter une fiscalité défavorable est donc bien présent parmi les industriels. Au point que Marcel Aubry, directeur de la fabrique de montres Aubry Frères SA, au Noirmont, ancien membre fondateur du Mouvement séparatiste jurassien, s'avère peu favorable au nouveau canton : en 1978, il crée à titre préventif une société dans le canton de Fribourg « dans le but de préparer l'avenir et de prendre certaines précautions au sujet d'éventuels problèmes politiques ou fiscaux. »³⁶ En cas d'adoption d'une politique défavorable aux industriels, il pourrait y délocaliser son entreprise.

Les craintes de Marcel Aubry ne se réaliseront toutefois pas. Très peu engagés dans la Question jurassienne jusque-là, les dirigeants des grandes entreprises jurassiennes interviennent beaucoup plus activement dans la politique cantonale dès la mise en place des premières institutions. Ils comptent plusieurs représentants à l'Assemblée constituante (Antoine Artho, Jacques Saucy, Jean-Bernard Vauclair, etc.) et s'organisent en une Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ), afin de défendre les intérêts patronaux dans le nouveau canton et de limiter le

développement de l'Etat social revendiqué par une partie des militants séparatistes³⁷.

Conclusion

Parvenu au terme de cet exposé, une double conclusion s'impose. Premièrement, ainsi que le montre le profil des industriels engagés aussi bien dans le mouvement séparatiste que dans l'antiséparatiste, le facteur économique n'est pas suffisant pour expliquer la position politique des divers entrepreneurs. De toute évidence, d'autres facteurs (politiques, religieux, culturels, etc.) interviennent également. Cependant, on peut souligner une tendance à voir certains petits fabricants rejoindre les rangs séparatistes dans l'espoir d'assister à la création d'un Etat dont la politique économique se révélerait favorable. Deuxièmement, la quasi-absence du grand patronat dans les rangs séparatistes est tout à fait remarquable. Elle traduit surtout la crainte d'une politique fiscale défavorable et préfigure la politique lobbyiste que le patronat mènera dès l'entrée en souveraineté au travers de la CCIJ afin de limiter les développements de l'interventionnisme public et de la croissance de l'administration cantonale jurassienne³⁸.

Au-delà de l'exemple des industriels abordé ici et intéressant pour lui-même, cette contribution plaide en faveur d'une histoire sociale de la Question jurassienne. Contrairement à ce que pourrait le faire croire une bibliographie déjà très vaste, tout n'a pas été dit sur le sujet. Une analyse sociologique des mouvements impliqués dans le conflit, l'étude de leur financement, ainsi qu'une plus grande attention portée envers les divers groupes sociaux et leur position face à la Question jurassienne apporteraient sans doute des explications éclairantes sur les fondements de l'Etat jurassien.

Pierre-Yves Donzé (Neuchâtel), président du CEH, est responsable du CEJARE (Saint-Imier) et assistant à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹ Christophe Koller, «*De la lime à la machine*» *L'industrialisation et l'Etat au pays de l'horlogerie. Contribution à l'histoire économique et sociale d'une région suisse*, Courrendlin, CJE, 2003, pp. 392 ss.

² Christophe, Koller, op. cit., pp. 400-401.

³ C'est notamment le cas de fabriques situées à Corgémont, Cortébert, Delémont, Moutier, Sonceboz, Tramelan et Villeret. *Nouvelle histoire du Jura*, Porrentruy, SJE, 1984, p. 251.

⁴ ASJE, 1931, pp. 470-471.

⁵ Société générale de l'horlogerie suisse SA, ASUAG. *Historique publié à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, 1931-1956*, Bienne, ASUAG, 1956, pp. 133-136.

⁶ Bernard Prongué, *ADIJ, 1925-1975*, Moutier, ADIJ, 1975, p. 89.

⁷ Bernard Prongué, op. cit., p. 90.

⁸ «Chronique jurassienne», in *Actes SJE*, diverses années.

⁹ C'est-à-dire un système de production éclaté dans l'espace et reposant sur de multiples petites entreprises.

¹⁰ Daniel Charpillot (1892-1955): après des études au Technicum de Bienne (1915), il devient chef de fabrication dans l'entreprise de son père Alfred Charpillot (1919-1940) puis rachète la société Malleray Watch (1941). Il est le cofondateur du trust des pignons (1929) et de l'Association suisse pour l'outillage et les instruments de précision (1946). *Dictionnaire historique de la Suisse*, www.dhs.ch (site consulté en octobre 2004).

¹¹ Marcel Brêchet, *Les années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975*, Delémont, Imprimerie jurassienne SA, 1996, pp. 16-18 et 381.

¹² Marcel Brêchet, op. cit., p. 381.

¹³ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, documents divers.

¹⁴ Marcel Brêchet, op. cit., p. 66.

¹⁵ Marcel Brêchet, op. cit., p. 67.

¹⁶ *Déclaration de principe sur la Constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'Etat jurassien*, Delémont, RJ, 1954, 30 p. La brochure publiée en 1948 et intitulée *L'aspect économique et financier de la Question jurassienne* vise essentiellement à rassurer la population sur la viabilité d'un futur Etat jurassien et non à proposer une politique économique nouvelle.

¹⁷ *Déclaration...*, op. cit., pp. 18-19.

¹⁸ «Manifeste», reproduit dans la brochure *Fête du Jura bernois*, 1982, Tramelan, pp. 9-12.

¹⁹ Voir par exemple *l'Appel aux citoyens et citoyennes du Groupement des industriels du Jura-Sud* paru peu avant les votations du 16 mars 1975, dans lequel se mêlent aussi bien les dirigeants de grandes entreprises industrielles que les patrons de petites entreprises horlogères et mécaniques.

²⁰ *Le Jurassien*, N° 109, octobre 1963.

²¹ François Schaller, *Développement régional et pôles de croissance*, s.l., s.d. [1975], 15 p. Il expose déjà en mai 1969 cette théorie à l'assemblée cantonale de l'Union du commerce et de l'industrie.

²² Lettre de François Schaller à l'auteur, 26 août 2004.

²³ *Le Jurassien*, N° 178, juin-juillet 1970.

²⁴ *Le Jurassien* dénonce à plusieurs reprises les alliances contre nature entre conservateurs et socialistes, comme lors des élections municipales de Porrentruy de 1972 qui permettent de mettre fin à plus d'un siècle d'hégémonie radicale.

²⁵ Article du journal antiséparatiste ajoulot *La Vouivre*, repris dans *Le Jurassien*, N° 214, février 1974.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, *Questions avant un Plébiscite*, Bureau de l'ACBFH, non daté.

²⁸ Il s'agit d'Alain Charpilloz, dirigeant de la fabrique Hélios, Bévillard, et neveu de Daniel Charpilloz, d'André Francillon, ancien président central, et de Jean von Allmen, de Saignelégier, directeur d'une entreprise chaux-de-fonnière. Marcel Bréchet, op. cit., pp. 382-383.

²⁹ *Le Jura Libre*, 29 mai 1974.

³⁰ Ibidem.

³¹ *La Suisse horlogère*, 1974, p. 501.

³² *La Suisse horlogère*, 1974, p. 502.

³³ Voir la liste des signataires de l'appel des industriels dans *Le Jura Libre* du 19 juin 1974.

³⁴ Selon la liste publiée par Joseph Hanhart dans *Jura total*, Moutier, Editions de la Prévôté, 1978, 159 p. Le classement est établi selon le chiffre d'affaires et le nombre d'employés.

³⁵ Mémoires d'Ici, fonds Roger Guenat, lettre à Roger Guenat, 30 mai 1974.

³⁶ Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), fonds Aubry Frères SA, procès-verbaux du conseil d'administration, 4 juillet 1978.

³⁷ Sur l'intervention croissante du lobby patronal dans le système politique jurassien, voir la thèse de Jean-Claude Rennwald, *la transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura, 1970-1991. Du séparatisme à l'intégration au système politique suisse*, Courrendlin, CJE, 1994, 712 p.

³⁸ Voir par exemple le *Bulletin d'information de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura*, publié à partir de 1980.

Table des matières

Allocution du président du Conseil de fondation du MJAH

Pierre Philippe 367

Introduction

Claude Hauser 369

Place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne

Emmanuel Gogniat 371

Une «quatrième force»? L'Association suisse des Amis du Jura Libre (1961-1987)

Matthieu Baumgartner 377

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

Emma Chatelain 388

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

Pierre-Yves Donzé 401

²⁷ Mémoires d'let. Fonds Roger Guenat, Questions diverses, 21/22/010, Bureau de l'ACBFI, non daté.

²⁸ Il s'agit d'Alain Charpilloy, dirigeant de la banque Helios, Bayillard, et neveu de Daniel Charpilloy, d'André Francillon, ancien président central, et de Jean von Zilmer, de Saignelégier, directeur d'une entreprise chimie-de-fourniture. Marcel Bréchet, op. cit., pp. 382-383.

²⁹ *Le Jura Libre*, 29 mai 1974.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ *La Suisse helvétique*, 1974, p. 501.

³² *La Suisse helvétique*, 1974, p. 501.

³³ Voir la liste des signataires de l'appel des industriels dans *Le Jura Libre* du 19 juin 1974. Selon la liste publiée par Joseph Hanfua dans *Jura total*, Mouvement de la Région Jura, 1978, 159 p. Le classement est établi selon le chiffre d'affaires et le nombre d'employés.

³⁴ Mémoires d'let. Fonds Roger Guenat, lettre à Roger Guenat, 30 mai 1974.

³⁵ Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), Fond Aubry, Fonds SA, procès-verbaux du conseil d'administration, 4 juillet 1978.

³⁶ Sur l'intervention croissante du lobby patronal dans le système politique suisse, voir la thèse de Jean-Charles Renard, *La transformation de la structure du pouvoir dans le canton de Jura, 1970-1991. Du séparatisme à l'intégration au mouvement politique suisse*, CIP, 1994, 712 p.

³⁷ Voir par exemple le *Bulletin d'information de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura*, 1991, p. 10.

371 Emmanuel Gogniat

Une « quatrième force » ? L'Association suisse des
Amis du Jura Libre (1961-1987)

377 Mathieu Baumgartner

Le discours du mouvement antiséparatiste jurassien (1952-1963)

388 Emma Charclain

Les industriels et la Question jurassienne (1930-1980)

401 Pierre-Yves Dorzé